



SAISON 2024 / 2025



SAMEDI 7 JUIN 2025

N°40



14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com



TROIS BELLES FINALES DE COUPES DE LA LOIRE

Jeudi 29 mai, sur le terrain du stade des Fraries, à SAINT-PAUL-EN-JAREZ.

Il aura fallu attendre les dernières minutes de jeu, pour connaître le nom des vainqueurs des finales "Jeunes".



- Finale U15 :
RIVE DE GIER
l'emporte sur
L'ETRAT LA TOUR
2 - 2
tirs au but : 4 - 3.

- Finale U18 :
ROANNAIS-FOOT 42
bat le
FCO FIRMINY-
INSERSPORT
1 - 0

But marqué à la 90ème
minute du match.



- Finale Foot-Adapté :
L'équipe des Handi-Supporters
ASSE du CSADN Saint-Etienne
domine le
FCO FIRMINY-INSERSPORT
sur le score de 4 - 1.

L'équipe de RIORGES FC
accède à la 3ème marche
du podium.



AVEC LES CLUBS POUR LES CLUBS



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE

Assemblée Générale Elective du District de la Loire - Vendredi 28 juin 2024 à Saint-Paul-en-Jarez

Le président du District de la Loire, Thierry DELOLME, ouvre la réunion à 20h05 en adressant la bienvenue à toutes et tous ? et en rappelant que cette Assemblée Générale est électorale, donc très importante pour notre démocratie.

Il salue en particulier la présence de MM. Kamel BOUCHOU, maire de Saint-Paul-en-Jarez ; Laurent BRUNEL, président du club de Saint-Paul-en-Jarez ; Pierre LONGERE, représentant la Ligue LAURAFOOT ; Pierre-Yves BONNEFOY, représentant le Département de la Loire ; ainsi qu'un représentant du Crédit Agricole Loire – Haute-Loire.

Le président rend d'abord hommage à L. BRUNEL qui, en 7 ans à la tête de son club, a réussi son pari : faire monter son équipe fanion en R2 et toutes ses équipes de jeunes au niveau Ligue !

Ce dernier, dès sa prise de parole, adresse un grand merci à sa municipalité pour les efforts énormes d'investissement, notamment au niveau des installations mises à la disposition de son club, dont un superbe club-house : « On paye des impôts mais on sait où passe l'argent... ». Il salue le gros travail effectué par Eric MARRET à ce sujet.

Le club peut compter sur 500 licenciés pour 40 équipes, dont toutes celles à 11 qui opèrent en Ligue, avec des « écoles de foot » labellisées, en garçons comme en filles ; une école d'arbitrage qui regroupe une vingtaine de jeunes au niveau du District ; et un budget en conséquence qui, en 7 ans, est passé de 167 000 à + de 300 000 euros : « Chez nous, tout le monde paie sa licence, des U6 aux Seniors, ce qui nous permet d'assurer un défraiement conséquent pour nos éducateurs ».

Pour le président BRUNEL, un des gros soucis à résoudre à l'heure actuelle, est la gestion des parents et il remercie à cet effet le corps arbitral, en particulier les jeunes du dimanche matin qui ont trop souvent beaucoup de mérite dans une ambiance électrique... En conclusion, « le foot peut être un formidable intégrateur social, à condition que les règles soient respectées par tout le monde pour redevenir un lieu de plaisir ».

Le maire, M. BOUCHOU, nous apprend ensuite avec un plaisir non dissimulé, que l'AG du District inaugure, ce soir même, la salle polyvalente « Muriel ROBIN » ! Il rappelle, avec le même enthousiasme, la récente création d'un nouveau terrain synthétique et des nouveaux vestiaires pour un club qu'il connaît bien puisqu'il y fut lui-même licencié, certes un peu moins présent de par son métier de médecin. Il apprécie beaucoup l'esprit d'équipe qui règne au sein du club et l'excellent fonctionnement de l'école de foot. Si la forte augmentation du nombre lui donne quelques sueurs froides et l'incite à la prudence, il promet de continuer à faire beaucoup pour le milieu sportif de sa ville dont les autres fleurons sont en particulier le BMX et le tennis : « J'avais fait des promesses et je les tiens ! ». En l'absence excusée de M. MONDON, député de la circonscription, c'est son suppléant, M. François ROCHEBLOINE, qui se fit un plaisir de rappeler ses liens solides avec le District et le football en général. Il félicita la ville de Saint-Paul-en-Jarez pour ce lieu d'accueil magnifique, et son club, pour ses résultats et ses organisations, devenu le n°1 de la Vallée du Gier, tout en ayant une pensée pour son club de cœur, Saint-Chamond...

L'allocution du président DELOLME

Ce fut ensuite l'heure de l'allocution officielle du président du District, Thierry DELOLME, qui dressa un bilan exhaustif de son second mandat, entre 2020 et 2024. Une période d'abord très difficile à cause de la crise sanitaire liée à la « covid 19 » qui ébranla notre société, rendant cette période de vie particulièrement stressante. Au niveau du football, il fallut se résoudre à annuler les compétitions de la saison 2020/2021. Dès lors, la priorité fut la préservation de nos clubs, en communiquant beaucoup avec eux, en préservant un maximum d'activités en leur sein, en les rassurant et les informant des injonctions protocolaires à respecter. Durant toute cette période, on remercia l'entière disponibilité de notre vice-président, Michel BARSOTTI, qui géra au mieux cet épineux dossier... Côté financier, un effort inédit a été consenti avec la suppression des droits d'engagement et autres dispositions pour un montant total de près de 220 000 euros, ce qui constitue probablement un record national !

La saison suivante, certes toujours sous protocole, se déroula tant bien que mal, ponctuée par un mémorable centenaire du District qui restera dans la mémoire des quelques 3000 personnes présentes...

S'il fallait se réjouir de la reprise des compétitions, nous avons dû déplorer un regain de violence qui a poussé le Comité de Direction à adopter, en septembre 2022, un nouveau barème disciplinaire plus répressif. En 2022/23, c'est la finale de la Coupe de la Loire U18 qui fut ainsi gâchée...

Puis la dernière saison du mandat débuta par un psychodrame réglementaire qui obligea l'entier renouvellement de la Commission des Règlements ; de plus, pour des raisons de santé, Habib TOUNSI souhaita quitter la présidence de la Commission de Discipline pour laquelle il convient de le remercier pour son engagement total durant 7 saisons. C'est Dominique GANDIN qui a la charge de restructurer ces deux domaines vitaux dans la vie du District qui a encore de lourds dossiers à traiter...

Globalement, plusieurs commissions travaillent à la limite de la rupture et l'arrivée de bénévoles serait la bienvenue pour renforcer nos équipes.

Avec le départ à la retraite de notre directeur administratif et l'arrivée de Jean-Louis COIA, une nouvelle organisation se met en place, afin de faciliter notamment la fluidité entre le District et la Délégation du Roannais.

Après avoir évoqué les bons résultats sportifs de la saison, dont le fer de lance fut bien sûr la remontée de l'ASSE en Ligue 1, le président remercia l'ensemble des bénévoles et salariés, avec la mise en lumière de la Commission des Arbitres pour la nomination d'un 4ème jeune arbitre au niveau fédéral, ce qui est tout simplement exceptionnel !

Il félicita enfin Francis VIDRY et son équipe roannaise pour la très belle organisation du centenaire de la Délégation, un organisme indispensable pour le bon fonctionnement de notre football que le président-délégué présenta ensuite en détails.

Un émouvant hommage fut alors rendu en vidéo (malgré un petit souci technique) à nos disparus de la saison, avant l'annonce du quorum (83,33 % de présent)

L'Assemblée Générale ordinaire et élective pouvait alors commencer avec l'approbation quasi unanime (1 abstention) du PV de l'AG de 2023.

Après les rappels des règles du vote et la présentation des nouveaux candidats figurant sur la seule liste en course, le vote des clubs fut mené à bonne allure pour un plébiscite accordé à Thierry DELOLME et son équipe qui obtiendra 89,79 % des voix ! (677 pour – 77 contre).

Membres du Comité de Direction :

- Thierry DELOLME (Président)
- Francis VIDRY (Président délégué)
- Bernard BROUSSET (Vice-Président)
- Michel BARSOTTI (Vice-Président)
- Dominique GANDIN (Vice-Président)
- Paul BRIDEAU (Secrétaire Général)
- Jean-Marc ALLEGRE (Trésorier Général)
- Jean-Louis FOREST
- Michel TEIL
- Chantal DEGOULANGE
- Henri OLAGNIER
- Sylvie ODIN-JONNARD
- Didier ROTA
- Alain CABERLON
- Bernard THIVEND
- Antonio RODRIGUES
- Martin BOUCHET
- Denise AZNAR
- Francois RIOUFFREYT
- Marie-Pierre FOLLEAS
- Mohammed BOUGUERRA
- Victor PEREIRA
- Laurence PASQUIER
- Yvonne ARGAUD
- Charles BOULOGNE
- Jean-Paul PETIT
- Christian THETIER
- Maurice PELISSIER

Maurice PELISSIER, responsable de la communication, se chargea de présenter le « Challenge Pascal CAMUS » récompensant traditionnellement le meilleur buteur de la saison. Une distinction rendue possible par l'énorme travail de Jean-Claude VIAL, le correspondant du journal « La Tribune - Le Progrès » qui récompensa Tom CHARRAT-BOUTIQUE (Saint-Paul-en-Jarez), auteur de 34 buts ! Le trophée remis « à domicile » par la famille de Thierry lui valut une salve d'applaudissements bien méritée.

Avant la pause, Gérard LAJOIE, le président de l'amicale des présidents de club (l'APCF), prit la parole pour lancer un appel aux nouveaux adhérents potentiels d'une institution qui entretient d'excellents rapports avec le District.

Dans l'examen des vœux, on retiendra que la conformité du règlement en cas de terrain impraticable est bien de la responsabilité des clubs ; que pour la catégorie U11, il sera désormais proposé des plateaux à 4 équipes...

Le 18 avril 2024, le club de BUSSIÈRES (504438) a envoyé un vœu pour l'assemblée générale du 28 juin 2024. Ce vœu concerne la numérotation des maillots lors des rencontres de district. Et la proposition vise la possibilité de donner un numéro à chaque joueur entre 01 et 99. Les règlements de la FFF et ceux de la ligue ne nous autorisent pas à modifier la numérotation qui doit obligatoirement porter les numéros 1 à 14 sur la FMI. Ce vœu n'étant pas dans la conformité, l'AG du district ne peut l'accepter, ni le présenter au vote des clubs en AG.

Avant son allocution au nom de la Ligue Auvergne – Rhône-Alpes, Pierre LONGERE eut le plaisir de généreusement récompenser le club du Roannais de Commelle-Vernay pour son superbe parcours en Coupe Gambardella. Puis il salua la qualité de cette AG, ainsi que les installations du club de Saint-Paul-en-Jarez. Félicitations à la liste élue, en souhaitant la bienvenue et du courage à ses nouveaux membres.

Comment ne pas apprécier la nouvelle hausse (8%) du nombre de licences en LAURA (288 000), tous les districts de la Ligue étant en progression ! Même le nombre de dirigeants est en augmentation !

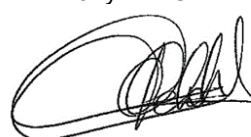
Après la remise de cadeaux aux différents invités et personnalités, le président DELOLME pouvait conclure cette assemblée en toute sérénité, à 22h35.

Paul BRIDEAU



Secrétaire Général District de la Loire

Thierry DELOLME



Président District de la Loire



COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION

Compte-rendu du Comité de Direction du jeudi 15 mai 2025, à 18h30, à Roanne

Présents : Thierry DELOLME – Francis VIDRY - Yvonne ARGAUD - Denise AZNAR - Michel BARSOTTI - Mohamed BOUGUERRA – Charles BOULOGNE - Paul BRIDEAU - Bernard BROUSSET – Alain CABERLON - Chantal DEGOULANGE - Marie-Pierre FOLLEAS – Dominique GANDIN - Sylvie ODIN JONNARD – Laurence PASQUIER - Victor PEREIRA - Jean-Paul PETIT – François RIOUFFREY – Antonio RODRIGUES - Didier ROTA - Michel TEIL – Bernard THIVEND
Soit 22 membres présents.

Absents excusés : Jean-Marc ALLEGRE - Martin BOUCHET - Jean-Louis FOREST - Henri OLAGNIER - Maurice PELISSIER - Christian THETIER
Soit 6 membres excusés.

Assistent à la réunion :

Jean-Louis COÏA (directeur administratif) – William VALLAS (équipe technique) – Sylvain RABAGLIA (Société CARAMBA)

- **Approbation de compte-rendu**

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du jeudi 27 février 2025.

- **Infos du président**

Antony GAUTIER, directeur national de l'arbitrage, a annoncé sa visite prochaine pour étudier l'utilisation de la « Go Pro » dans notre secteur, pionnier en la matière. A cet effet, il assistera à la rencontre de D1, Loire Sornin – Lignon Couzan, le dimanche 25 mai.

Une loi permet désormais de rémunérer quelques personnes dans les districts... Si notre président, Thierry DELOLME, s'est prononcé contre, certaines ligues commencent à l'appliquer.

Le litige opposant le District de la Loire à la municipalité de La Ricamarie a enfin trouvé une issue favorable, ce qui permet de désigner à nouveau des arbitres pour les rencontres disputées dans cette ville. A ce titre, le président remercie le maire de La Ricamarie pour son intervention auprès de son assureur.

Le District apporte tout son soutien moral à son arbitre, Youssef MATOUSSI, victime d'un grave accident de voiture, en compagnie de son épouse, toujours hospitalisée, dans le coma, à Lyon.

Une pensée émue pour Jean SIGOURE, ancien secrétaire général du District, à l'époque du président Paul MOULIN, et qui vient de nous quitter à l'âge de 90 ans.

A propos de la petite réception organisée à l'occasion du départ de Jean-Marc SALZA, ancien président de la Commission des Arbitres, T. DELOLME tient à préciser que chaque personne présente a réglé son repas et qu'il n'y a eu aucune prise en charge par le District.

- **Infos générales**

Michel BARSOTTI signale que, pour la dotation Nike en faveur des bénévoles du District, la première proposition ne fait pas l'unanimité et qu'une nouvelle proposition sera étudiée.

Le CD enregistre, puis valide les candidatures de Frédéric FERRAND et Philippe GUILLOT pour intégrer la Commission d'Appel, tout en regrettant un manque de volontaires pour la Commission des Règlements.

Dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale qui, rappelons-le, aura lieu le vendredi 27 juin à Sury-le-Comtal, Jean-Louis COÏA précise que tous les documents doivent être envoyés aux clubs avant le 11 juin ; mais en cas d'ultime problème à résoudre, l'idéal serait début juin. D'autre part, la date limite pour enregistrer les vœux des clubs est le mardi 27 mai. Quant à la validation des nouveaux textes réglementaires, elle sera effectuée lors du prochain Comité de Direction programmé le jeudi 5 juin.

Lors de ce même CD, le vœu déposé par Bois Noirs sera étudié pour être éventuellement présentable à la Ligue.

Dominique GANDIN fait le bilan du travail énorme pour la nouvelle présentation des Règlements Généraux du District à qui il ne manque plus que quelques détails de mises à jour et de relecture. Il demande à chacun d'être particulièrement attentif à sa commission et de ne pas hésiter à demander des précisions. Il remercie les membres qui se sont beaucoup investis dans cette refonte.

Vidéo à l'appui, Sylvain RABAGLIA présente la nouvelle page d'accueil du District, avec une ouverture sur de nombreux thèmes qui la rendra beaucoup plus attrayante. Elle devrait être mise en ligne début juin, avant l'AG.

- Pôle Sportif

Victor PEREIRA propose une revalorisation des indemnités des arbitres, ce que la Ligue vient d'effectuer. A cet effet, il présente un tableau en rappelant que la grille actuelle date de 4 ans. Si M. BARSOTTI fait état des difficultés financières rencontrées par de nombreux clubs et demande au CD de ne procéder qu'à une légère augmentation, le Comité de Direction valide (14 pour – 6 contre – 2 abstentions) le tableau proposé.

D'autre part, le président DELOLME a demandé au CTDA, Benoît CHANDELIER, un tour d'horizon des districts pour appréhender le paiement des arbitres par virement direct,...avant la prochaine étape qui pourrait être le système par péréquation.

Enfin, Bernard BROUSSET propose la création d'un diplôme récompensant la réussite à l'examen d'arbitre.

A propos des modifications sur les rencontres, demandées par les clubs, elles sont souvent validées tardivement, ce qui entraîne des difficultés pour les arbitres. Au nom de la Commissions des Jeunes à qui il est reproché d'être trop cool, Charles BOULOGNE réplique qu'il faut logiquement attendre l'accord du club adverse. En conclusion, chacun va y mettre du sien...

Dans l'optique d'une éventuelle réforme du championnat U15, une proposition va être envoyée à tous les clubs, sous forme de sondage. Paul BRIDEAU demande et obtient que soit supprimée la notion de brassage en D4 qui n'aurait plus lieu d'être dans la nouvelle formule envisagée.

Devant la bonne mise en route du système « FAL » pour les U7, C. BOULOGNE propose que cette utilisation informatique pour la gestion des plateaux soit également étudiée pour les U9 et les U11. Si William VALLAS fait remarquer qu'un travail supplémentaire sera indispensable pour remplir l'outil « FAL » en début de saison, le projet est validé.

Le problème de la confection des calendriers est à nouveau soulevé par C. BOULOGNE... B. BROUSSET en profite pour insister sur la présence de toutes les commissions sportives concernées lors de la réunion qui est fixée au samedi 5 juillet, de préférence sans à priori, ni programme déjà calé...

Avant les finales des coupes, Jeunes et Adapté, du jeudi de l'Ascension, une réunion des bénévoles est prévue, à laquelle les clubs qualifiés seront invités. Il est demandé à la Commission des Délégués et à la Commission de Prévention de nommer des officiels pour s'assurer de la bonne tenue de ces finales.

Les responsables du « Foot Diversifié » proposent qu'à l'avenir la finale du « Foot Adapté » Seniors soit réunie avec les coupes « Critérium », celle des jeunes restant fixée pour l'Ascension. Le CD se demande si les licenciés seront assez nombreux pour dissocier le « Foot Adapté » : à suivre...

Momo BOUGUERRA signale qu'un problème s'est posé au stade des 8^{ème} de finale de la Coupe de la Loire car le club de Feurs était en lice sur trois tableaux et la Ligue lui a donné raison pour participer à toutes les épreuves... En conséquence, il fait la proposition d'avancer les dates des premiers tours en début de saison.

D'autre part, pour les demi-finales, il suggère qu'elles se disputent sur le terrain du club tiré en 1^{er} lors du tirage au sort, sur deux jours différents. Le CD adopte cette proposition à l'unanimité, moins 1 voix.

Enfin, le District gardera la main pour la gestion de la recette des finales.

C. BOULOGNE demande que le budget des commissions du District soit plus clairement affiché, notamment pour pouvoir organiser les manifestations de fin de saison.

L'avenir des Seniors Féminines à 11 pose question avec, actuellement, seulement 6 équipes dans ce championnat qui avait débuté à 8 équipes... La plupart des équipes à 8, beaucoup plus nombreuses (44), n'envisagent pas de changer car, comme le fait remarquer Bernard THIVEND, elles ont des problèmes d'effectif et les équipes à 11 sont, en règle générale, plus jeunes.

L'idée d'un championnat inter-districts (avec l'Allier) est évoquée, mais Yvonne ARGAUD, la responsable de la commission, rappelle que la tentative en U18 a été un échec, car posant trop d'inconvénients. T. DELOLME va soulever le problème à la Ligue pour tenter un rapprochement avec le Rhône ou la Haute Loire...

- Pôle Règlementaire

Un sondage auprès de nos arbitres a confirmé que le « carton blanc » (exclusion temporaire de 10') est très peu utilisé car trop contraignant dans la gestion actuellement réclamée. La Commission des Arbitres émet deux propositions ;

- La possibilité de l'utiliser sur les fautes tactiques, par exemple un tirage de maillot, et celle d'infliger un « carton blanc », même après un « carton jaune », ce qui est, pour l'instant, impossible.

- Lorsqu'un éducateur est fautif, il peut être passible d'un « carton blanc » et aurait pour obligation de sortir un de ses joueurs durant 10'.

Si la validation pour toutes les fautes sportives fait l'unanimité, la sanction sur un éducateur pourrait être d'abord testée chez les Jeunes. Cette proposition sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Depuis la saison 2023/24, la Fédération a changé son barème disciplinaire sur l'agression des arbitres et il convient que le District, en-dessous de ce barème, se mette à jour pour une meilleure application.

P. BRIDEAU souhaite que les contrôles disciplinaires, donc les matchs de suspension, soient vérifiés très sérieusement par toutes les commissions concernées, dans un souci de respect et d'équité. Les responsables s'engagent à être vigilants.

Selon François RIOUFFREY, le texte du Statut de l'Arbitrage date et devra être mis à jour. De son côté, Francis VIDRY souligne une contradiction dans le texte de la Ligue entre « Arbitres Seniors » et « Arbitres Majeurs » : à éclaircir...

Didier ROTA apprécie que les textes de la Coupe Valeyre/Léger aient été corrigés... Les « purges » de suspension doivent correspondre au niveau de la compétition. D'autre part, désormais, un terrain T6 sera suffisant pour cette compétition où la désignation de trois arbitres n'interviendra qu'à partir des demi-finales.

F. RIOUFFREYT relate deux dossiers épineux :

- Bussièrès qui, en D2, est en infraction pour ne pas avoir d'équipes Jeunes depuis plusieurs saisons. Le dossier est en cours de vérification : le club encoure une relégation automatique en fin de saison, conformément à l'article 21.3 de nos règlements, voire de deux catégories, suivant son classement sportif.
- St Etienne Sud qui, durant une majeure partie de la saison (jusqu'au 13 avril), a fait évoluer des joueurs avec de faux certificats médicaux... remplis par un faux médecin ! Avant de prendre une décision officielle, le District va demander son avis à la Ligue concernant des éventuels retraits de points.

- Questions diverses

Le bilan des « réunions des popotes », sur 5 rendez-vous, est plutôt satisfaisant avec la participation de 156 clubs, donc un fort pourcentage, pour une cinquantaine de questions émanant de leurs dirigeants. Mais il est vrai que les clubs avaient obligation de présence pour recevoir l'enveloppe promise... Parmi les points à améliorer, il faut sans doute proposer aux débats des thèmes supplémentaires.

A la demande de Michel TEIL, le président précise le rôle du Comité de Direction... Si le Bureau, composé de 7 membres, harmonise ses positions et déballe le terrain des principaux sujets, il ne prend pas position. C'est bel et bien le CD qui valide et prend les décisions.

M. BARSOTTI s'insurge contre la tenue de la prochaine AG de Ligue à Aix-les-Bains, alors que ses districts, en particulier celui de la Loire, se sont portés caution pour la construction d'une salle à Tola Vologe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

La Secrétaire de séance,



Paul BRIDEAU

Le Président du DLF,



Thierry DELOLME



POLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.70

PV N° 40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

FINALES COUPE DE LA LOIRE

U15 G

LEtrat La Tour / **Rive de Gier (2-2)** à la fin du temps réglementaire : 3 tirs au but à 4 pour Rive de Gier

FOOT ADAPTE

- Handi supporters ASSE (CSADN) / Firminy (4 – 1)
- 3^{ème} : Riorges
- 4^{ème} : les équipes réserves de Firminy et Handi supporters ASSE (CSADN)

U18 G

Firminy / **Roannais Foot 42 (0-1)**

REMERCIEMENTS

Les finales des Coupes de la Loire « Jeunes » se sont déroulées dans une bonne ambiance et un bon état d'esprit sportif. Chaque participant a œuvré avec sérieux. Bravo à tous !

Le District de la Loire remercie le club de St Paul en Jarez pour son accueil et de son aide dans l'organisation des finales des coupes départementales « Jeunes », U15-U18, et Foot Adapté, ainsi qu'à la municipalité de St Paul en Jarez, pour le prêt de ses installations.

Félicitations à l'ensemble des équipes présentes sur le terrain, les joueurs, les dirigeants, le corps arbitral, les éducateurs, les parents, sans oublier les bénévoles du club de St Paul en Jarez.

Merci également aux bénévoles du DLF qui ont contribué à cette journée

Merci à nos partenaires, Intersport et Crédit Agricole Loire-Haute Loire, dont le soutien joue un rôle essentiel dans le succès de notre évènement

Vainqueurs

U15 G : Rive de Gier

U18 G : Roannais Foot 42

Foot Adapté : Handi supporters ASSE du club CSADN St Etienne

COUPE VALEYRE/LEGER

Villars / St Just St Rambert (7-0) !

Le club de Villars se qualifie pour jouer la finale Valeyre/Léger contre Ecotay Moingt

FINALES COUPE LAURAFoot

Les finales des Coupes LAuRAFoot Seniors Féminines et Masculins, édition 2024-2025, ont rendu leur verdict le jeudi 29 mai au stade de Bellevue, à Yzeure

SENIORS FEMININES

Annecy / **As. St Etienne B** : l'équipe de l'ASSE sort vainqueur en battant Annecy par 3 buts à 1. Elle l'emporte pour la deuxième année consécutive !

Félicitations aux joueuses pour le titre ! Bravo !

SENIORS MASCULINS

Riom / Salaise Rhodia : 1 – 1 à la fin du temps réglementaire... Après les prolongations, le club de Riom remporte la finale par 3 buts à 1.

COUPE DE LA LOIRE SENIORS

Samedi 7 juin, au stade Irénée Laurent, 21 rue du stade, 42340 **Veauce**, se dérouleront les finales des Coupes de la Loire Seniors féminines et Seniors masculins

VALEYRE/LEGER à 14h

Ecotay Moingt / Villars

SENIORS FEMININES à 16h

As. St Etienne / Sorbiers La Talaudière

SENIORS MASCULINS à 18h

St Romain le Puy / Firminy

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT – SAISON 2024–2025

L'Assemblée Générale de fin de saison sportive se déroulera le **vendredi 27 juin** à **SURY LE COMTAL**

Adresse : Pôle festif l'Onyx, 155 chemin des Chartonnes, 42450 Sury le Comtal



SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

APPEL A CANDIDATURE

REUNION DE RENTREE DE LA DELEGATION

La réunion annuelle de la Délégation du Roannais aura lieu le **JEUDI 18 SEPTEMBRE**.

Les clubs désirant se porter candidat à l'organisation de cette réunion, sont invités à adresser leur demande, dès à présent, par mail officiel.

DEVENIR ARBITRE

Un nouvel examen de recrutement (Jeunes et Seniors) aura lieu, sur le secteur roannais, aux dates suivantes :

- **Mardi 26 août, de 14h à 18h**
- **Mercredi 27 août, de 8h30 à 17h30**
- **Jeudi 28 août, de 8h30 à 17h30**

Sur les installations de **VILLERS**.

- **Module 7 : le mardi 2 septembre, de 18h30 à 21h30, au siège de la Délégation du Roannais.**

N'attendez pas, si dans vos clubs ou dans votre entourage, vous avez des joueurs (ou non joueurs) intéressés par cette fonction. Inscriptions à compter de début juin : rendez-vous sur le site du **District de la Loire** > Rubrique Arbitrage > Devenir Arbitre.

RAPPEL AUX CLUBS

L'utilisation d'engins pyrotechniques est strictement interdite (fumigènes, feux de Bengale, pétards, etc.).

Son utilisation qui peut être dangereuse (brûlures, inhalations de fumées nocives, etc.), sera amendée de 100 € par engin.

Merci à tous de prévenir vos supporters, surtout lors de nos finales Jeunes et Seniors.

Francis VIDRY
Président Délégué du District de la Loire

DATES A RETENIR

- **FINALES DES COUPES « INTERSPORT » D3-D4 et D5 - « INTERSPORT » U18 et U15, à RIORGES, le dimanche 8 juin**

10H : RIORGES – LE COTEAU, en Coupe **U15 « INTERSPORT »**

14h : LE COTEAU 3 - LOIRE SORNIN 3, en Coupe **D5 « INTERSPORT »**

16H : COMMELLE VERNAY - GOAL FOOT, en Coupe **U18 « INTERSPORT »**

18h : RIORGES 1 - RHINS TRAMBOUZE 1, en Coupe **D3–D4 « INTERSPORT »**

- **Super Coupe UNAF à ST DENIS DE CABANNE, le samedi 14 juin**

Rappel des rencontres :

- vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » U18 contre le club roannais le mieux classé en championnat U18 D2 : RIORGES 1

- vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » D3–D4 contre le club roannais le mieux classé en championnat District 3 : RIORGES 1 ou RHINS TRAMBOUZE 1

- **Assemblée Générale du District de la Loire à SURY LE COMTAL, le vendredi 27 juin**



POLE REGLEMENTAIRE

Dominique GANDIN

Tél : 06.47.87.29.20

COMMISSION REGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

Président : François RIOUFFREYT

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 35 du DL et 142,145 et 187 de la FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

=====

RAPPEL AUX CLUBS

MONTÉES – DESCENTES JEUNES

MONTÉES :

U18

- U18 D1 :** Le 1^{er} accède en U20 R2, suivant les modalités définies par la ligue AURA.
Possibilité de match de barrage (07/08 juin 2025) entre un représentant du 01, 03, 15, 42, 43 et 63 (décision du Conseil de Ligue du 25/10/23).
- L'équipe garde sa place en U18 D1.
Si un club refuse de monter ou ne peut accéder, par suite de dispositions réglementaires, le deuxième ou le troisième de la poule U18 D1 accèdera à sa place.
La montée en Ligue ne peut dépasser l'équipe classée troisième.
- U18 D2 :** Les deux premiers de chaque poule (A et B) accèdent en U18 D1.
- U18 D3 :** Le premier de chaque poule D3 2^{ème} phase (Poule A, B, C et D) accède en U18 D2.

U17

- U17 D1 :** Le 1^{er} accède en U18 R2.
- L'équipe conserve sa place en U17 D1.
Si un club refuse de monter ou ne peut accéder, par suite de dispositions réglementaires, le deuxième ou le troisième de la poule U17 D1 accèdera à sa place.
La montée en Ligue ne peut dépasser l'équipe classée troisième.
- U17 D2 :** Les deux premiers (poule unique) accèdent en U17 D1.

U15

- U15 D1 :** Le 1^{er} accède en U16 R2 ou U15 R2 (au choix).
- L'équipe garde sa place en U15 D1.
Le 2^{ème} accède en U16 R2 ou U15 R2 (suivant le choix du 1^{er} de la Poule).
- L'équipe garde sa place en U15 D1.
Si un club refuse de monter ou ne peut accéder, par suite de dispositions réglementaires, le troisième de la poule U15 D1 accèdera à sa place.
La montée en Ligue ne peut dépasser l'équipe classée troisième.

- U15 D2 :** Les deux premiers de chaque poule (A et B) accèdent en U15 D1.
U15 D3 : Le premier de chaque poule D3 2^{ème} phase (Poule A, B, C et D) accède en U15 D2.

- U14**
U14 D1 : PAS DE MONTEE EN U15 R2 CETTE SAISON EN RAISON D'UNE POULE A 8 DANS LA CATEGORIE.

DESCENTES :

- U18**
U18 R2 : L'équipe est reléguée en U18 D1.
U18 D1 : Les équipes classées aux 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} place sont reléguées en U18 D2.
En cas de descente(s) de Ligue en U18 R2 et U16 R2, c'est le 8^{ème} qui descend et ainsi de suite.
U18 D2 : Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule et le moins bon 10^{ème} sont reléguées en poule de brassage.
En cas de descente ligue, c'est le moins bon 10^{ème}, les 2 10^{ème}, le moins bon 9^{ème}, etc...

- U16**
U16 R2 : La et/ou les équipes descendantes du championnat AURA ont le choix de descendre en U18 D1 ou U17 D1.

- U17**
U17 D1 : Les équipes classées aux 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} places (retour à une poule de 12 équipes pour la saison 25-26) sont reléguées en U17 D2.
En cas de descente(s) de Ligue en U18 R2 ou U16 R2, c'est le 10^{ème} qui descend et ainsi de suite, en U17 D2.
U17 D2 : Pas de descente (poule unique).

- U15**
U15 R2 : L'équipe est reléguée en U15 D1.
U15 D1 : Les équipes classées aux 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} place sont reléguées en U15 D2
En cas de descente(s) de Ligue en U15 R2 et U16 R2, c'est le 8^{ème} qui descend et ainsi de suite.
U15 D2 : Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule et le moins bon 10^{ème} sont reléguées en poule de brassage.
En cas descente ligue, c'est le moins bon 10^{ème}, les 2 10^{ème} etc...

=====

FORFAIT SIMPLE

- Affaire n°425** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D2 Poule A (J22)
Affaire n°426 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U17 D2 (J26)
Affaire n°427 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D1 (J22)
Affaire n°428 - Dossier transmis par la Commission Féminines Seniors à 8 D1 (J17)

DÉCISIONS

N°425 : rencontre n°29033117 du 31/05/25 – Championnat U18 D2 Poule A (J22) : ANZIEUX – ST GALMIER CHAMBŒUF
Match perdu par forfait à Anzieux, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (St Galmier Chambœuf), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°426 : rencontre n°28696168 du 31/05/25 – Championnat U17 D2 (J26) : RIORGES – BONSON ST CYPRIEN
Match perdu par forfait à Bonson St Cyprien, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (Riorges), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°427 : rencontre n°28936217 du 31/05/25 – Championnat U18 D1 (J22) : LOIRE SORNIN – VILLARS
Match perdu par forfait à Villars, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (Loire Sornin), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°428 : rencontre n°29151562 du 30/05/25 – Championnat Seniors Féminines à 8 D1 (J17) : ST JUST ST RAMBERT – AVENIR COTE
Match perdu par forfait à St Just St Rambert, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (Avenir Cote), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

AMENDES

Amende pour forfait simple :

560559	ANZIEUX (U18 D2 Poule A, J22)	30 €
551926	BONSON ST CYPRIEN (U17 D2, J26)	30 €

527379	VILLARS (U18 D1, J22)	30 €
523656	ST JUST ST RAMBERT (Seniors Féminines à 8 D1, J17)	50 €

=====

RÉCEPTION DOSSIERS

Affaire n°76 -

504623 MONTROND CUZIEU – 504278 FIRMINY INSERSPORT

Championnat Seniors Féminines à 11 D1

Match N°29150879 du 24/05/25

Match arrêté :

Motif de l'arrêt : restent 7 joueuses sur le terrain

La rencontre Seniors Féminines à 11 D1, opposant les équipes de Montrond Cuzieu à Firminy Innersport, du samedi 24/05/25, n'ayant pu aller à son terme en raison d'un manque de joueuses de l'équipe de Firminy Innersport, la CDR du DLF se saisit du dossier.

A la lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre, M. BENALLA Hicham, n° de licence 2545669801, qui déclare dans son rapport : « Avoir arrêté la rencontre à la 46^{ème} minute car il ne restait plus que 7 joueuses sur le terrain. Le score était de 4 – 0 en faveur de Montrond Cuzieu ».

DÉCISION

En conséquence, la CDR décide :

- Match perdu par pénalité, moins 1 point au classement, à l'équipe de FIRMINY INSERSPORT (Art 23.2.4 des RS du DLF).
- Score de la rencontre : 4 - 0 pour le club MONTROND CUZIEU

Les frais de dossier sont imputés à FIRMINY INSERSPORT, soit **40 €**.

Total des amendes pour FIRMINY INSERSPORT : 40 € (quarante euros)

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Affaire n°77 – Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D1

544208 ROCHE ST GENEST – 590282 SAINT CHAMOND

Match n°28936389 du 24/05/25

Je soussigné NEEL, PASCAL, 2520251542 Dirigeant responsable du club SAINT-CHAMOND FOOT formule des réserves pour le motif suivant : Je soussigné, NEEL Pascal, licence n°2520251542, éducateur de Saint Chamond Foot porte réserve sur l'ensemble des joueurs du FC Roche SGL pouvant avoir participé à plus de 12 matchs avec l'équipe supérieure de leur club U18R1a et ou U16R2b.

«Bjr, Par ce mail nous transformons en réclamation les réserves d'avant match déposées le samedi 24 mai 2025 lors de la rencontre **U18D1** entre le **FC Roche SGL** et **Saint-Chamond Foot** et formulées de la sorte :

"Je soussigné Néel Pascal, licence n°2520251542, éducateur de Saint-Chamond Foot porte réserve sur l'ensemble des joueurs du FC Roche SGL pouvant avoir disputé + de 12 matchs avec l'équipe supérieure de leur club en U18R1a et/ou U16R2b."

Sportivement. Le secrétaire. **DARNE Michel**

DÉCISION

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de SAINT CHAMOND, confirmée par courriel du 25/05/25, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Après vérification, la Commission des Règlements du DLF constate que :

- L'ensemble des joueurs du club de ROCHE ST GENEST, était qualifié pour participer à la rencontre.

Par ces motifs, la Commission des Règlements du DLF rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de dossier sont imputés au club de ST CHAMOND, soit **40 €**.

Total des amendes pour ST CHAMOND : 40 € (quarante euros)

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Affaire n°78 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D2 Poule A
251798 FC. ST ETIENNE – 504383 SE. OLYMPIQUE 2
Match n°29033115 du 24/05/25

Évocation de la Commission des Règlements du DLF sur la participation de l'équipe 2 de SE. OLYMPIQUE à la rencontre n° 29033115 du 24/05/25 contre le FC. ST ETIENNE.

L'équipe U18 R1 de SE. OLYMPIQUE ayant déclaré un forfait simple contre CHAMBÉRY, le même jour ou même week-end, l'équipe 2 U18 du club de SE. OLYMPIQUE qui évolue en U18 D2 Poule A, ne pouvait donc pas participer à cette rencontre (Art 23-3.1 des RS du DLF)

24/05/2025 U18 R1 B Chambéry Savoie Foot 21 - Se.Olympique 21 3 - 0 F 730650201

DÉCISION

En conséquence, la CR du DLF décide match perdu par forfait à SE. OLYMPIQUE 2, pour non-respect de l'article 23.3.1 des RS du DLF .

Forfaits 23.3.1 - Est considérée comme forfait, l'absence d'une équipe ou une équipe ne présentant pas le nombre minimum de joueurs prévu par les règlements généraux, après le quart d'heure suivant l'heure officielle ou l'heure devenue officielle après entente, conformément à l'article 33 des R.S. de la Ligue, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la commission chargée de statuer.

Une équipe déclarant forfait devra payer une amende au District.

En cas de forfait dans un délai inférieur à 24 heures, les frais d'organisation, d'arbitres et de délégués seront ajoutés aux frais du paragraphe ci-avant.

En outre, une équipe déclarant forfait entraîne automatiquement le forfait de toutes ses équipes inférieures (sauf cas de force majeure).

L'équipe U18 D2 de SE. OLYMPIQUE ayant déjà 2 forfaits simples à son encontre :

- le 1^{er} contre CELLIEU le 29/03/25,
- le 2nd contre ST CHRISTO MARCENOD le 10/05/2025.

L'équipe de SE. OLYMPIQUE 2 est déclarée forfait général à compter de cette rencontre (J21/J22).

Score de la rencontre 3 à 0 en faveur du FC. ST ETIENNE.

Total des amendes pour un forfait général de SE. OLYMPIQUE : 50 € (cinquante euros)

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Affaire n°79 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D1
552955 SAVIGNEUX MONTBRISON 2 – DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES
Match n°28936301 du 24/05/25

Réclamation d'après-match du club de DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES, envoyée par courriel le 25/05/25

« Bonjour, Nous posons une réserve sur le nombre de joueurs mutés et mutés hors période qui ont disputé cette rencontre avec l'équipe de Savigneux-Montbrison. Cordialement ». PONSARD Adrien Educateur U18 GS Dervaux

DÉCISION

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'après-match du club de DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES, par courriel du 25/05/25, laquelle a été déposée dans les conditions de temps, mais pas de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire irrecevable.

Par ces motifs, la Commission des Règlements du DLF rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de dossier sont imputés au club de DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES, soit **40 €**.

Total des amendes pour DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES : 40 € (quarante euros)

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Affaire n°80 - Dossier transmis par la Commission Seniors D2 Poule B
551082 Forez Roannais 1 – 552975 Roannais Foot 42 (3)
Match n°29235614 du 25/05/25

Réserves d'après-match du club de FOREZ ROANNAIS, confirmé par courriel le 25/05/25

« Je soussigné Loïc bonhomme capitaine de l'équipe Forez Roannais pose des réserves sur l'ensemble des joueurs de l'équipe de roannais foot 42 pour le motif : joueurs ayant participé à + de 12 rencontres en équipes supérieures ».

« Bonjour notre club confirme la réserve d'après match posée sur la rencontre N° 29235614 en senior D2 poule B du 25.05 entre Forez Roannais et Roannais Foot 42 par le capitaine Bonhomme Loïc N° licence 2529417130 sur l'ensemble des joueurs de Roannais Foot 42 pour le motif suivant : des joueurs de Roannais foot 42 ont participé à plus de 12 rencontres en équipes supérieure et n'étaient donc pas qualifiés pour cette rencontre ». Merci d'étudier notre réclamation. Salutations Philippe Duron secrétaire

DÉCISION

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réclamation d'après-match du club de FOREZ ROANNAIS, confirmée par courriel du 25/05/25, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Après vérification, la Commission des Règlements du DLF constate que :

- L'ensemble des joueurs du club de ROANNAIS FOOT 42 (3) était qualifié pour participer à la rencontre.

Par ces motifs, la Commission des Règlements du DLF rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de dossier sont imputés au club de FOREZ ROANNAIS, soit **40 €**.

Total des amendes pour FOREZ ROANNAIS : 40 € (quarante euros)

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

Affaire n°81 - Dossier transmis par la Commission Seniors D2 Poule B
582741 Montagnes du Matin 1 - 509599 Feurs 3
Match n°29235616 du 25/05/25

Je soussigné DUCREUX Enzo licence n°2544699578 capitaine du club FC. MONTAGNES DU MATIN formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club US FEURS, pour le motif suivant : des joueurs du club de l'US FEURS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure de club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain ».

« Je soussigné DUCREUX Enzo, 2544699578 capitaine du club FC MONTAGNES DU MATIN formule des réserves pour le motif suivant : nombre de joueurs ayant atteint le nombre de 12 matchs en équipe supérieure »

Par ce message, je souhaite confirmer la réserve posée avant le match cet après-midi par notre capitaine Geoffroy Noailly pour le match n°29235616 en D2 Poule B senior. La réserve étant posée sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de l'US FEURS pour le motif suivant : un ou plusieurs joueurs inscrit sur la feuille de match sont susceptibles d'avoir fait plus de 12 matchs en équipes supérieures Merci par avance pour la prise en compte. Cordialement Franck Michel Secrétaire FC2M

DÉCISION

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de MONTAGNES DU MATIN, par courriel du 26/05/25, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Après vérification, la Commission des Règlements du DLF constate que :

- L'ensemble des joueurs du club de FEURS 3 était qualifié pour participer à la rencontre.

Par ces motifs, la Commission des Règlements du DLF rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de dossier sont imputés au club de MONTAGNES DU MATIN, soit **40 €**.

Total des amendes pour MONTAGNES DU MATIN : 40 € (quarante euros)

Dossier transmis à la Commission senior pour homologation.

Affaire n°82 - Dossier transmis par la Commission Critérium CD3 Poule B
527379 Villars 6 - 523656 St Just St Rambert 5
Match n°28927650 du 24/05/25

Match arrêté :

Motif de l'arrêt : restent 7 joueurs sur le terrain.

L'équipe de Villars s'est retrouvée à 7 sur le terrain, suite à la sortie sur une « blessure simulée » du joueur n°6 et refus par le coach de faire rentrer un remplaçant, pour permettre à la rencontre d'aller à son terme.

La rencontre Critérium CD3 Poule B opposant les équipes de Villars 6 à St Just St Rambert 5, du samedi 24/05/25, n'ayant pu aller à son terme en raison d'un manque de joueurs de l'équipe de Villars 6, la CDR du DLF se saisit du dossier.

A la lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre, M. SLAIMI Nader, n° de licence 9602583460, qui déclare dans son rapport : « Avoir arrêté la rencontre à la 86^{ème} minute, suite à la blessure du joueur n°6 de Villars, il ne restait plus que 7 joueurs sur le terrain (3 exclusions pour l'équipe de Villars).

J'ai demandé au dirigeant de Villars de faire rentrer un joueur remplaçant et celui-ci a refusé.

J'ai donc décidé d'arrêter la rencontre. Le score était de 2 à 0 en faveur de St Just St Rambert.

DÉCISION

En conséquence, la CR décide :

- Match perdu par pénalité, moins 1 point au classement, à l'équipe de VILLARS 6 (Art 23.2.4 des RS du DLF).
- Score de la rencontre : 2 – 0 pour le club de ST JUST ST RAMBERT

Les frais de dossier sont imputés à VILLARS, soit **40 €**.

Total des amendes pour VILLARS : 40 € (quarante euros)

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Affaire n°83 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D1
504377 Veauche 2 – 582208 Loire Forez
Match n°28936388 du 24/05/25

« Je soussigné(e) TOINON ADRIEN licence n° 2547610917 dirigeant responsable du club A.S. CHAMBEON MAGNEUX formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club E.S. DE VEAUCHE, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs des joueurs ayant joué plus de 12 matchs avec une équipe supérieure du club E.S. VEAUCHE ».

« Bonjour, Je soussigné Nicolas CHAPOT, président du groupement Loire Forez Football, confirme par la présente, la réserve déposée par Adrien TOINON dirigeant responsable d'équipe U18 D1, lors du match 28936302 ES Veauche / L2F du samedi 24/05/2025.

En effet, des joueurs de l'ES Veauche ont pris part à la rencontre alors qu'ils sont susceptibles d'avoir participé à plus de 12 matchs dans des compétitions d'équipe supérieure de leur club ». Sportivement. Nicolas CHAPOT. Président Loire Forez Football

DÉCISION

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de LOIRE FOREZ, par courriel du 26/05/25, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Après vérification, la Commission des Règlements du DLF constate que :

- L'ensemble des joueurs du club de VEAUCHE était qualifié pour participer à la rencontre.

Par ces motifs, la Commission des Règlements du DLF rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de dossier sont imputés au club de LOIRE FOREZ soit **40 €**.

Total des amendes pour LOIRE FOREZ : 40 € (quarante euros)

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Affaire n°84 - Dossier transmis par la Commission Seniors D2 Poule B
527379 VILLARS 2 – 549921 AVENIR COTE
Match n°29235613 du 25/05/25

« Je soussigné Clément BESSON capitaine de AVENIR COTE FOOT déclare poser une réserve sur toute l'équipe de VILLARS pour un éventuel joueur ayant effectué plus de match en équipe supérieure que possible ».

« Bonjour, Je confirme les réserves de notre capitaine inscrites sur la feuille de match de la rencontre/

District 2 / Unique 25/05/2025 B. Villars 2 - Avenir Cote 1 2 - 1 423300201 29235613

sur l'ensemble des joueurs de l'équipe adverse pour le motif suivant : les équipes réserves des clubs engagés dans les championnats de série inférieure ne peuvent utiliser que des joueurs ayant disputé au maximum 12 matchs de championnat en équipes classées en séries supérieures. Article 22 alinéa 3 du règlement sportif du district ». Cordialement. Henri DEFOND. Secrétaire Avenir-Côte-Foot.
Pôle : Administratif.

DÉCISION

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'après-match du club d'AVENIR COTE, par courriel du 26/05/25, laquelle a été déposée dans les conditions de temps, mais pas de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire irrecevable.

Par ces motifs, la Commission des Règlements du DLF rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de dossier sont imputés au club d'AVENIR COTE, soit **40 €**.

Total des amendes pour AVENIR COTE : 40 € (quarante euros)

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

Affaire n°85 - Dossier transmis par la Commission Seniors D2 Poule B

509599 FEURS 3 – 550930 ABH

Match n°29235606 du 18/05/25

« Je soussigné(e) RONGEON YANN, 2568624057 capitaine du club ABH FOOTBALL CLUB formule des réserves pour le motif suivant : susceptible d'avoir joué 12 match ».

Par ce mail nous confirmons notre réserve posée hier avant le match seniors D2 poule A Feurs ABH FC. Cette réserve porte sur la participation d'un ou plusieurs joueurs de Feurs ne pouvant pas participer au match d'un point de vue réglementaire.

Motif de la réclamation :

- nombre de joueurs ayant atteint le nombre de 12 matchs en équipe supérieure

Merci pour votre analyse et retour, sportivement, correspondant ABH Foot *Pierre Revol*

DÉCISION

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'après-match du club de ABH, par courriel du 20/05/25, laquelle a été déposée dans les conditions de temps, mais pas de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire irrecevable.

Par ces motifs, la Commission des Règlements du DLF rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de dossier sont imputés au club de ABH, soit **40 €**.

Total des amendes pour ABH : 40 € (quarante euros)

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de3 la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.



COMMISSION REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

Responsable : Didier ROTA

Membre : Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club, déclarée sur « Footclubs », sera prise en compte.

RECEPTION DOSSIERS

FORFAIT SIMPLE

- **Affaire n°243** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U15 D2 Poule B

DECISION

N°243 – Rencontre n°28907922 du 1^{er} juin 2025 : U15 D2 Poule B : LOIRE FOREZ 1 – L'ETRAT LA TOUR 2

Match perdu par forfait à L'ETRAT LA TOUR 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**LOIRE FOREZ 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

Amende pour forfait simple :

504775 – L'ETRAT LA TOUR : 30 €

RAPPEL AUX CLUBS

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 37 des RS du District).

Pour éditer une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

NOTE AUX CLUBS

- Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : seniors-loire@loire.fff.fr

COURRIERS RECUS

LauraFoot : liste des clubs accédant au championnat R3 pour la saison 2025/2026.

Pays de Coise : remarques concernant le match de D4 Poule E du 25 mai.

MONTEES

De D1 à R3 : Sorbiers La Talaudière 1 – Loire Sornin 1 – Ecotay Moingt 1

De D2 à D1 : Se. La Rivière 1 – Cellieu 1 – Firminy 2 – Villars 2

De D3 à D2 : Veauche 2 – Périgneux St Maurice 1 – Bonson St Cyprien 1 – St Chamond 2

De D4 à D3 : Bellegarde en Forez 1 – St Marcellin en Forez 1 – Pays de Coise 2 – Ric. Olympique du Montcel 1 – Chateauneuf 2 – Dervaux 2

De D5 à D4 : Olympique du Forez 1 – Lignon Couzan 3 – Pays de Coise 3 – Se. La Rivière 2 – St Etienne Sud 1 – Se. Fourneyron 1

La présente parution est donnée sous réserve de modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir, ou des procédures en cours auprès des différentes commissions.



COMMISSION SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

Responsable : Alain CABERLON

Membres : Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

COURRIERS RECUS

Rhins Trambouze : concerne les résultats 2024/25 de l'équipe 3 en D5 Poule B.

MONTEES EN DIVISION SUPERIEURE

Sous réserve d'homologation des résultats

D3 en D2

Toranche 1 – Rhins Trambouze 1 – Riorges 1 – Ecotay Moingt 2

D4 en D3

Lignon Couzan 2 – Chausseterre Les Salles 1 – Montagny 1 – Rhins Trambouze 2 – Roanne Mayotte 1 – Ouches 1

D5 en D4

Pouilly les Nonnains 1 – Cezay 1 – Roanne Portugais 2 – Loire Sornin 3



COMMISSION COUPES SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

Responsable : Alain CABERLON

Membres : André MAGNIN – Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

FINALES DES COUPES

A RIORGES, le DIMANCHE 8 JUIN

- FINALE COUPE « INTERSPORT » D5

14h : LE COTEAU 3 contre LOIRE SORNIN 3

Délégués : Mme. ODIN JONNARD Sylvie – M. MAGNIN André

Accompagnateur arbitres : MM. BEZZAH Nordine – GAILLARD Jean Luc

- FINALE COUPE « INTERSPORT » D3-D4

18h : RIORGES 1 contre RHINS TRAMBOUZE 1

Délégués : Mme. ODIN JONNARD Sylvie – M. MARTIN Luis

Accompagnateur arbitres : MM. BEZZAH Nordine – GAILLARD Jean Luc

RAPPEL : les clubs de RIORGES et LE COTEAU, considérés comme équipes recevantes, sont priés de se munir de leur tablette pour la FMI, chargée et en état de fonctionnement.

RAPPEL AUX CLUBS

L'utilisation d'engins pyrotechniques est strictement interdite (fumigènes, feux de Bengale, pétards, etc.).

Son utilisation qui peut être dangereuse (brûlures, inhalations de fumées nocives, etc.), sera amendée de 100 € par engin.

Merci à tous de prévenir vos supporters, surtout lors de nos finales Jeunes et Seniors.

Francis VIDRY
Président Délégué du District de la Loire

Pour toutes les coupes organisées par le District de la Loire et la Délégation du Roannais, en cas de résultat nul (égalité au score) à la fin du temps réglementaire, les deux équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

IL N'Y A PLUS DE PROLONGATIONS.



COMMISSION DELEGUES

District de la Loire

Tél : 04.77.44.51.90

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

Président : Francis VIDRY - 06 14 47 88 16

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc.

Match à risques, places en jeu, etc., **après avis de la Commission de Prévention.**

RAPPORTS : ceux-ci doivent être rédigés directement en ligne, depuis votre compte personnel « MY FFF »

SAMEDI 7 JUIN

- FINALE COUPE VALEYRE LEGER, à 14h à Veauche

ECOTAY MOINGT contre VILLARS

Délégué : M. Alain PARATCHA

- FINALE COUPE DE LA LOIRE FEMININES, à 16h à VEAUCHE

AS ST ETIENNE contre SORBIERS LA TALAUDIERE

Délégué : Mme Sylvie ODIN JONNARD

- FINALE COUPE DE LA LOIRE SENIORS, à 18h à VEAUCHE

SAINT ROMAIN LE PUY contre FCO FIRMINY

Délégué : M. Patrick GADEYNE

SAMEDI 14 JUIN

- FINALE COUPE DIVERSIFIE, à St Joseph, à 14h

ST JUST ST RAMBERT contre ST GALMIER CHAMBOEUF

Délégué : M. Salah BENBELAID

- FINALE COUPE de l'AMITIE, à St Joseph, à 16h30

LA FOUILLOUSE contre CELLIEU

Délégué : M. Salah BENBELAID



COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 adresse mail : JeunesU15@loire.fff.fr
U13: Toufik OUAAMARI: 06 01 13 27 19
U11: Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28
U9 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 adresse mail : JeunesU7@loire.fff.fr

COURRIERS REÇUS

Loire Forez : réponse championnat U15 saison prochaine ; feuille plateau U11 du 24/05.
Doizieux La Terrasse : feuille plateau U11 du 24/05.
Savigneux Montbrison : feuille plateau U11 du 24/05.
Suc. Terrenoire : feuille plateau U9 du 24/05.
L'Etrat La Tour : refus participation barrages en U20 R2 ; forfait match U15 D2 du 01/06.
Usson en Forez : feuille plateau u11 du 24/05.
Pays de Coise : terrain match U15 du 01/06.
Rhins Trambouze : réponse championnat U15 saison prochaine ; candidature championnat U15 D2 saison prochaine.
Chambon Feugerolles Dervaux : terrain match U18 D1 du 31/05.
Goal Foot : réponse championnat U15 saison prochaine.
Haut Pilat : réponse championnat U15 saison prochaine.
Rive de Gier : feuille plateau U9 et U11 du 24/05.
St Just St Rambert : feuille plateau U11 du 24/05 ; terrain match U15 D1 du 01/06.
Pays de Coise : demande arbitre match U15 du 01/06.
Firminy : feuille plateau U9 et U11 du 24/05.
Sorbiers La Talaudière : réponse championnat U15 saison prochaine
Feurs : feuille plateau U7 du 17/05.
Fc. St Etienne : erreur score match U15 D2 du 01/06.
Abh : feuille plateau U11 DU 24/05.
Villars : forfait match U18 D1 du 31/05.

INFORMATIONS AUX CLUBS

RAPPEL :

Pour toute modification concernant un match, mettre en copie

- **Le club adverse**
- **Le District et la commission concernée**
- **Les arbitres**

Tout mail adressé à la Commission Jeunes doit être envoyé uniquement via l'adresse mail du club, et non par les adresses mails particulières, afin d'être traité. Merci de votre compréhension.

RAPPEL IMPORTANT :

Les mails U15 / U14 doivent être envoyés également à la personne en charge de ces catégories : jeunesU15@loire.fff.fr
Ceux-ci ne seront plus traités par le secrétariat de la Commission Jeunes. Merci de votre compréhension.

INFORMATIONS U17 / U18 / COUPES

U18

En attente de validation des résultats et du classement par les règlements.

D1

A ce jour, il ne doit y avoir aucune descente en U18 : en conséquence, 4 équipes descendront en D2.
Une équipe aura la possibilité de jouer les barrages pour la montée en U20 R2 et conservera sa place en D1.

D2

Les deux derniers de chaque poule D2 descendront en D3 1^{ère} phase.

Les deux premiers de chaque poule montent en D1,

D3

Le premier de chaque poule monte en D2, ainsi que le meilleur deuxième des 3 poules.

U17

D1

A ce jour, une descente de U16 R2 : en conséquence, les 5 derniers seront relégués en D2 pour ramener la poule à 12.
Le premier monte en U18 R2 et conserve sa place en D1.

D2

Les deux premiers montent en D1.

COUPES

Sur le magnifique terrain de St Paul en Jarez, nous avons assisté à deux finales très disputées. Rive de Gier l'a emporté aux tirs au but en U15 : félicitations à eux et un grand bravo aux joueurs de L'Etrat La Tour.

En U18, Roannais Foot 42 s'impose dans le temps additionnel : félicitations à eux et un grand bravo aux joueurs de Firminy.

Les finales Foot Adapté nous ont enchantés.

Un grand merci à St Paul en Jarez, ses 40 dirigeants et son président, Laurent BRUNEL.

Un grand merci aux 25 bénévoles du District et à ses deux organisateurs, Laurence PASQUIER et Anthony CORDOVA.



COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27

Membres : Jean-Luc AUGEREAU : 06 65 24 14 40 - Jean-Louis MICHEL : 06 79 04 61 39

COURRIERS RECUS

Sullivan CARMINOT/Nord Roannais : rectification du score en U18 D2.

Forez Roannais : annonce de l'arrêt du Groupement pour Fusion entre Finerbal et Forez Donzy.

L'Etrat La Tour : forfait en U15 D2.

Lignon Couzan : changement de stade en U15 D2.

Montagnes du Matin : changement de stade en U18 D2.

Pays de Coise : changement de stade en U15 D2.

Rhins Trambouze : candidat pour une éventuelle montée en U15 D2.

Roannais Foot 42 : précisions sur terrains en U18 D2 et U15 D2.

COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT » U18/U15

U18 :

Finale : **dimanche 8 juin à 16h** (terrain synthétique) : **Commelle Vernay – Goal Foot**

Délégués : Paul BRIDEAU - Jean-Louis MICHEL

Accompagnateur arbitres : Jean-Claude LIGOUT

U15 :

Finale : **dimanche 8 juin à 10h** (terrain en herbe) : **Riorges – Le Coteau**

Délégués : Paul BRIDEAU – Jean-Luc AUGEREAU

Accompagnateur arbitres : Jean-Claude LIGOUT

Les clubs de COMMELLE VERNAY et RIORGES, considérés comme équipes recevantes, sont priés de se munir de leur tablette pour la FMI, chargée et en état de fonctionnement.

RAPPEL AUX CLUBS

L'utilisation d'engins pyrotechniques est strictement interdite (fumigènes, feux de Bengale, pétards, etc.).

Son utilisation qui peut être dangereuse (brûlures, inhalations de fumées nocives, etc.), sera amendée de 100 € par engin.

Merci à tous de prévenir vos supporters, surtout lors de nos finales Jeunes et Seniors.

Francis VIDRY

Président Délégué du District de la Loire.

U18 – MONTEES-DESCENTES

En attente de validation des résultats et du classement par les règlements.

D1

A ce jour, il ne doit y avoir aucune descente de Ligue en U18 : en conséquence, 4 équipes descendront en D2.

Une équipe aura la possibilité de jouer les barrages pour la montée en U20 R2 et conservera sa place en D1.

D2

Les deux derniers de chaque poule de D2 descendront en D3 1^{ère} phase.

Les deux premiers de chaque poule montent en D1.

D3

Le premier de chaque poule monte en D2, ainsi que le meilleur deuxième des 3 poules.

FOOT ANIMATION

RAPPEL AUX CLUBS

Suite à un incident qui nous a été récemment rapporté, il semble important de rappeler quelques règles de base pour le bon fonctionnement des plateaux du Foot d'Animation.

Le club organisateur a la responsabilité de la bonne tenue de ces plateaux et les clubs accueillis, ainsi que leur entourage, notamment les parents, se doivent de respecter les règles d'usage, en particulier de rester derrière la main courante ou, à minima, en dehors des limites du terrain.

D'autre part, les dirigeants ou éducateurs qui sont les seuls à pouvoir se tenir au bord du terrain, ont également quelques règles d'éthique à respecter, notamment de ne pas fumer alors qu'ils sont en train de s'occuper des enfants.

U7

ABSENCE FEUILLES DE PLATEAU (Rappel avant sanction)

Samedi 22 mars

Poule C : **Goal Foot**

Samedi 12 avril

Poule A : **Val d'Aix – Nord Roannais**

Poule B : **Roanne Portugais – Mably – Parigny St Cyr**

Poule C : **Cordelle**

Samedi 17 mai

Poule A : **Nord Roannais**

Poule C : **Cordelle – Bussières**

Poule D : **Cours – Loire Sornin - Villers**



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.80

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

Président : Jean-Paul PETIT - 06 71 98 78 16

criterium@loire.fff.fr

Secrétariat : Christian ROSSILLOL - 07 88 66 01 75

Championnat Foot Adapté : Hanafi CHERAKRAK - 06 11 49 60 29

Championnat Foot Loisir : Christian ROSSILLOL - 07 88 66 01 75

Responsable des coupes : Hanafi CHERAKRAK - 06 11 49 60 29

Championnat Foot à 7 : Frédéric FERRAND - 06 27 15 75 59

INFORMATIONS

Champions (sous réserve d'homologation des dossiers en cours).

- CD1 VILLARS 5
- CD2a ABH 5
- CD2b ASA 5
- CD3a PLAINE PONCINS 5
- CD3b ROCHE POLONIA 5
- CD3c ASA 7

Classements :

Pour voir le classement à jour (si celui sur le site n'est pas complet), vous devez aller sur « Footclubs », épreuves, compétitions officielles, classements, renseigner : épreuves/phase puis poule.

Foot à 7 +40 :

- Rappel : tout joueur participant à la compétition doit avoir impérativement une licence « Foot Loisir ».
- Tout club n'ayant pas fait parvenir ses feuilles de match à la date butoir du 16 juin 2025, sera amendé.
- La date butoir de l'engagement pour le championnat est le 15 août 2025.

COUPES DU 14 JUIN

Finale Coupe de l'Amitié : La Fouillouse 5 – Cellieu 5 se jouera au stade Jullien de St Joseph, à **16h30**.

Finale Coupe Diversifiée : St Just St Rambert 5 – St Galmier Chamboeuf 5 se jouera au stade Jullien de St Joseph, à **14h**.



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

Responsable : Bernard THIVEND - 06 81 48 05 03

Membre : Alain PARATCHA

FINALES DES COUPES DE L'AMITIE ET DALFORT

La Délégation du Roannais remercie très sincèrement le club de LOIRE SORNIN pour avoir parfaitement su orchestrer les finales des coupes de l'AMITIE et DALFORT. Les organisateurs ont réservé un excellent accueil aux participants et leur ont offert des conditions de jeu optimales, sur le terrain d'honneur de Pouilly-sous-Charlieu.

Soulignons également que les rencontres BUSSIERES - ST DENIS DE CABANNE et PARIGNY ST CYR – ROANNE ARCT, se sont disputées dans un excellent état d'esprit, à l'image de ce que doit-être le Foot Diversifié.

Nous tenons également à souhaiter un prompt rétablissement à Jérémy LORTON, joueur de St Denis de Cabanne, sérieusement blessé lors de la finale de la Coupe Dalfort, et à Nicolas LEOTOT, joueur de Roanne Arct, blessé lors de la finale de la Coupe de l'Amitié.

FOOT LOISIR + 40 ANS A 7

La 14^{ème} et dernière journée des rencontres « Foot Loisir + 40 ans » était programmée le lundi 5 mai. A ce jour, beaucoup de résultats ne nous sont pas parvenus, sans que nous sachions si les rencontres se sont, ou non, jouées.

Nous vous demandons impérativement de bien vouloir faire parvenir ces informations avant le 10 juin, à la Délégation du Roannais.

RECAPITULATIF DES MATCHS JOUTES EN FOOT LOISIR + 40 ANS

		30-sept	14-oct	28-oct	11-nov	25-nov	09-déc	27-janv	10-févr	24-févr	10-mars	24-mars	07-avr	21-avr	05-mai	
		J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12	J13	J14	
POULE A	AVENIR COTE 1						Exempt						Exempt			2
	DUN SORNIN CHAUFFAILLES BRIONNAIS			Exempt						Exempt						2
	OLYMPIQUE EST ROANNAIS		Exempt						Exempt							5
	FC ROANNE 1							Exempt						Exempt		2
	LORE SORNIN 1					Exempt						Exempt				2
	LOIRE SORNIN 3				Exempt						Exempt					2
	ST NIZIER SOUS CHARLIEU	Exempt														Exempt
																8
POULE B	AVENIR COTE 2															4
	ESSOR															2
	FC ROANNE 2															5
	LOIRE SORNIN 2															4
	PARIGNY ST CYR															6
	PERREUX															2
	ROANNAIS FOOT 42															5
	ST VICTOR SUR RHINS															6
																17
																25
</																



COMMISSION FEMININES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.86

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 Juin 2025

Présidente : Yvonne ARGAUD - 06 21 43 70 44

Responsables championnats et coupes : Claire BROUSSET

Educatrice sportive football féminin : Justine MERLE 07 82 13 38 00

COURRIERS RECUS

St Just St Rambert, Avenir Côte.

INFORMATION IMPORTANTE

RAPPEL : il n'est réglementairement pas possible de reculer une rencontre de championnat ou de coupe, il est prévu d'avancer un match avec l'accord écrit des 2 clubs.

A l'attention des clubs : Tous les mails concernant la Commission Féminines doivent être envoyés directement à la Commission, afin que la demande soit traitée plus rapidement, à l'adresse e-mail suivante :

feminines@loire.fff.fr

Lors de votre envoi, pensez bien à marquer le nom du club concerné, les coordonnées précises de la demande. Tout mail adressé à la Commission Féminines doit être envoyé obligatoirement depuis la boîte officielle du club.

Concernant les rencontres : **bien marquer le N° de match, N° de terrain et toutes les références du match concerné.**

INFORMATIONS DIVERSES

La finale de la Coupe de la Loire Seniors à 11 se jouera à VEAUCHE, **le samedi 7 juin à 16h** :
As. St Etienne – Sorbiers La Talaudière

Les autres finales des coupes auront lieu à ST ROMAIN LES ATHEUX, **le dimanche 8 juin**

- U15, à 10h : **Andrézieux Bouthéon - Firminy**
- U18, à 12h : **Andrézieux Bouthéon – Monts et Plaine**
- Seniors à 8 Complémentaire, à 14h : **Veauce - Perreux**
- Seniors à 8 Principale, à 16h : **St Anthème – Monts et Plaine**



COMMISSION ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32
Responsable Administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96
Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40
CTDA : Benoit CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43
Désignateur arbitres seniors D3 & D5 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
Désignateur arbitres seniors D4 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27
Désignateur arbitres assistants Cédric CELLE - 06 75 49 39 83
Désignateur arbitres stagiaires : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56
Désignateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03
Valideur des observations des arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendants : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 ; Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Représentant des arbitres à la commission de discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGH - 06 28 69 04 41

COMMUNICATION

La nouvelle adresse arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

COURRIER RECU

M. BREMOND Aurelien : arrêt de l'arbitrage, année sabbatique.

INDISPONIBILITES

La CDA rappelle que toutes les indisponibilités doivent être saisies sur le compte « Le Portail Des Officiels » depuis un ordinateur, au moins **4 semaines avant la date d'indisponibilité**. Les arbitres, ne respectant pas ce délai ou étant indisponible après désignation, sont passibles de sanctions énoncées dans l'annexe du RI.

COMPOSITION DU DOSSIER DE RENOUELEMENT ARBITRE – SAISON 2025/2026

Votre dossier médical d'arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne) sont à transmettre au plus tard le 15 juillet 2025, au siège du District de la Loire de Football ou au siège de la Délégation du Roannais suivant votre rattachement géographique.
Merci de bien suivre les instructions (en ligne rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE »).

DOSSIER MÉDICAL ARBITRE (DMA)

Le Dossier Médical Arbitre est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ». Il doit être envoyé par courriel en précisant la mention « **SECRET MÉDICAL** » à l'adresse suivante arbitres@loire.fff.fr au plus tard le **15/07/2025** pour toutes les catégories d'arbitres.

Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés par la Commission Médicale.

DOSSIER ADMINISTRATIF ARBITRE

Il est à remplir au plus tard le **15 juillet 2024** pour toutes les catégories d'arbitres.

[Je clique sur le lien du formulaire administratif.](#)

Le lien est disponible dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

FRAIS DE DOSSIER DLF

Il s'agit d'une cotisation annuelle incluant les dépenses liées aux frais de formation dont frais de repas des stages et assemblées, aux frais de gestion du PV électronique et aux autres frais de dossiers.

Ils sont fixés à **55 euros** pour la saison 2025/2026. **Cette somme doit être renvoyée par chèque libellé à l'ordre du District de la Loire.**

DEMANDE DE LICENCE

La demande de **licence « arbitre » est dématérialisée**. Prenez contact directement avec votre club (à partir 4 juin 2025 fin de journée). Pour les indépendants, le bordereau sera prochainement disponible sur le site de la LAuRA Foot (lien à venir).

ARBITRES SOLIDARITÉ

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via lien à venir prochainement (nouveau)**.

Par ailleurs, pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au : 07 60 08 56 40.

COTISATION UNAF

En cliquant sur le lien ci- après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2025/2026 :

[Bulletin adhésion UNAF - Saison 2025/2026](#)

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) - ordre UNAF Loire.

Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNAF avec votre fiche d'adhésion puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES

L'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison à laquelle sont convoqués tous les arbitres y compris les jeunes aura lieu :

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025 (8h30 à 18h00) – ANDRÉZIEUX BOUTHÉON

STADE ET SALLE DES FÊTES DES BULLIEUX

QUESTIONNAIRE ANNUEL

Cette saison, le **questionnaire en ligne 2025/26** sera à effectuer via un formulaire en ligne en décembre 2025 et/ou janvier 2026.

FORMATION INITIALE D'ARBITRE

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

HORAIRES DES RENCONTRES

Le coup d'envoi de la rencontre est affiché sur votre désignation du PDO. En aucun cas, l'heure de la rencontre est un accord oral entre les clubs et les arbitres. La modification doit être sur votre désignation.

INFORMATION AUX ARBITRES OFFICIANTS EN FOOT DIVERSIFIE

Si lors de l'arrivée des équipes critérium sur le terrain une (des) rencontre(s) officielle(s) de jeunes et/ou féminines (plateau, match, etc...) se déroule(nt), les équipes critérium doivent OBLIGATOIREMENT attendre la fin de la (des) rencontre(s) avant de pénétrer sur le terrain (même si un demi-terrain est libre) et ceci avant sanctions.

RAPPELS ADMINISTRATIFS

Messieurs les arbitres, lorsque vous officiez, vous êtes priés de ne pas porter un maillot ou un survêtement du club ligérien que vous représentez et/ou dans lequel vous jouez.

Après chaque rencontre, il est obligatoire de valider votre rapport de discipline, via votre Portail des Officiels. Pensez à bien vérifier les informations avant de le valider (sous 48h à partir de la fin du match).

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres l'importance d'utiliser le carton blanc lorsqu'un joueur a une attitude inconvenante ou manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes.

Il est rappelé à tous les arbitres officiels que lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match (officiel ou amical) en tant qu'arbitre bénévole, vous devez obligatoirement demander l'aval de votre désignateur et informer la CDA par courriel. En cas de non-respect de cette règle, vous vous exposez à des sanctions.

Rappel des consignes de cette saison :

https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese_Modifications_Consignes_CDA_2024_2025.pdf

En guise de rappel, le règlement de l'exclusion temporaire

(carton blanc : <https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2018/09/Le-Carton-Blanc-Exclusion-Temporaire-au-14-09-2018.pdf>)

IMPAYES

Dans le cas où vous n'auriez pas reçu votre impayé, merci de prendre contact avec Issa (06 52 68 08 97), au plus tard le 30 juin (avant la clôture de la saison).

MM CHAVANY Emmanuel, ABBACI Mohamed, SERINO Alexandre, SALAMONE Thomas ; Mme. DUPUIS Sabrina : vos dossiers d'impayés ont été traités.



COMMISSION ARBITRES

Délégation du Roannais
Tél : 04.77.44.51.96

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

- Responsable C.A. – Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
- Membres : Nordine BEZZAH – Jean Luc GAILLARD – Jean Claude LIGOUT – Habib TOUNSI
- Désignateur arbitres Seniors D1 - D2 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43
- Désignateur arbitres Seniors D3 - D5 : Jean Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
- Désignateur arbitres D4 : Guillaume DUPUY 06 88 57 47 48
- Désignateur arbitres « Critérium » : Nordine BEZZAH - 06 42 58 50 13
- Secrétaire arbitres Seniors et Jeunes : Jean Claude LIGOUT
- CTDA : Benoit CHANDELIER - 07 63 17 10 40 – mail : bchandelier@loire.fff.fr
- Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 27 61 81 72
- Désignateur des observateurs, validateur des observations Seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03

COURRIER DEMANDE

- RAPPEL

M. SYLVESTRE Roland : sur son absence au match : ENT. CHERIER ESSOR 2 - ST MARTIN LA SAUVETE 3, en D5 Poule A.

INDISPONIBILITES

La CDA rappelle que toutes les indisponibilités doivent être saisies sur le compte « Le Portail Des Officiels » depuis un ordinateur, au moins 4 semaines avant la date d'indisponibilité. Les arbitres, ne respectant pas ce délai ou étant indisponible après désignation, sont passibles de sanctions énoncées dans l'annexe du RI.

DOSSIER MEDICAL ARBITRE

Le Dossier Médical Arbitre 2025-2026 est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE », puis « RENOUELEMENT DE LICENCE » (examens possibles à compter du 1er avril 2025, et pas avant).

Le DMA a été modifié dans sa présentation et des changements ont également été effectués sur le fond. Les informations pratiques figurent toutes en page 1 de la notice explicative DMA, mais nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

A partir de 35 ans (au 01/07/2025) :

- Un DMA devra être fourni tous les ans ;
- Tous les 5 ans, un bilan cardiologique devra être effectué chez un cardiologue en lui apportant les résultats d'un bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (recherche de glycémie, bilan cholestérol) que vous aurez réalisé AVANT la consultation chez le cardiologue (demandé par le médecin traitant au préalable). Nous vous conseillons donc d'anticiper sur la prise de rendez-vous chez le cardiologue, plusieurs mois avant de refaire le DMA.
- L'épreuve d'effort n'est plus obligatoire. Seul le cardiologue décidera des examens complémentaires cardiologiques qui seront éventuellement à prévoir.

Pensez également à bien compléter et signer le consentement au traitement des données, en bas de la page 3.

COMPOSITION DU DOSSIER DE RENOUELEMENT ARBITRE – SAISON 2025/2026

Votre Dossier Médical d'Arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne) sont à transmettre au plus tard le **15 juillet 2025**, au siège du District de la Loire ou au siège de la Délégation du Roannais, suivant votre rattachement géographique. **Merci de bien suivre les instructions.**

DOSSIER MÉDICAL ARBITRE (DMA)

Le Dossier Médical Arbitre est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

Il doit être envoyé par courriel en précisant la mention « **SECRET MÉDICAL** », à l'adresse suivante : arbitres@loire.fff.fr, au plus tard le **15 juillet 2025**, pour toutes les catégories d'arbitres.

Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés par la Commission Médicale.

DOSSIER ADMINISTRATIF ARBITRE

Il est à remplir au plus tard le **15 juillet 2025** pour toutes les catégories d'arbitres.

[Je clique sur le lien du formulaire administratif.](#)

Le lien est disponible dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

FRAIS DE DOSSIER DLF

Il s'agit d'une cotisation annuelle incluant les dépenses liées aux frais de formation, dont frais de repas des stages et assemblées, aux frais de gestion du PV électronique et aux autres frais de dossiers.

Ils sont fixés à **55 euros** pour la saison 2025/2026. **Cette somme doit être renvoyée par chèque libellé à l'ordre du District de la Loire.**

DEMANDE DE LICENCE

La demande de **licence « arbitre » est dématérialisée**. Prenez contact directement avec votre club (à partir 4 juin, en fin de journée). Pour les indépendants, le bordereau sera prochainement disponible sur le site de la LAuRA Foot (lien à venir).

ARBITRES SOLIDARITÉ

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via lien à venir prochainement (nouveau)**.

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A RENDRE A LA DELEGATION DU ROANNAIS

- COTISATION UNAF

En cliquant sur le lien ci- après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2025/2026 :

[Bulletin adhésion UNAF - Saison 2025/2026](#)

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) - ordre UNAF Loire.

Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNAF avec votre fiche d'adhésion puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.

DELEGATION ROANNAIS FOOTBAL - UNAF : 58 BOULEVARD BARON DU MARAIS 42300 ROANNE

- Merci de faire passer également **votre DMA papier a la Délégation du Roannais** (comme d'habitude) pour validation auprès du médecin fédéral.

Chèque de 55 € à l'ordre du District de la Loire

+ Fiche de renseignements

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES

L'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison à laquelle sont convoqués tous les arbitres, y compris les jeunes, aura lieu :

SAMEDI 6 SEPTEMBRE (8h30 à 18h) – ANDRÉZIEUX BOUTHÉON

STADE ET SALLE DES FÊTES DES BULLIEUX

QUESTIONNAIRE ANNUEL

Cette saison, le **questionnaire en ligne 2025/26** sera à effectuer via un formulaire en ligne, en décembre 2025 et/ou janvier 2026.

=====

FORMATION INITIALE D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>



COMMISSION JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres : Tahar CHALABI - 06 62 58 38 19
Responsable Administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean-Noël FAURE - 07 60 08 56 40
CTDA : Benoît CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40
Désignateur arbitres jeunes U18/U17/LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur arbitres jeunes U15 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95
Désignateur arbitres stagiaires : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56
Désignateur des observateurs arbitres jeunes : Meyer JRAD - 06 65 32 72 73
Validateur des observations des arbitres jeunes : Sébastien DECITRE - 07 63 44 64 48
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUSNI - 06 82 90 12 36
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendants : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 - Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Représentant des arbitres à la commission de discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGHI - 06 28 69 04 41

COMMUNICATION

La nouvelle adresse arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : NOM, Prénom, N° licence et catégorie arbitre.

INDISPONIBILITES

M. LAVAL Corentin : à partir du 27 mai, pour 15 jours.

La CDA rappelle que toutes les indisponibilités doivent être saisies sur le compte « Le Portail Des Officiels » depuis un ordinateur, au moins **4 semaines avant la date d'indisponibilité**. Les arbitres, ne respectant pas ce délai ou étant indisponible après désignation, sont passibles de sanctions énoncées dans l'annexe du RI.

COMPOSITION DU DOSSIER DE RENOUELEMENT ARBITRE – SAISON 2025/2026

Votre dossier médical d'arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne) sont à transmettre au plus tard le 15 juillet 2025, au siège du District de la Loire de Football ou au siège de la Délégation du Roannais suivant votre rattachement géographique.

Merci de bien suivre les instructions (en ligne rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE).

DOSSIER MÉDICAL ARBITRE (DMA)

Le Dossier Médical Arbitre est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ». Il doit être envoyé par courriel en précisant la mention « **SECRET MÉDICAL** » à l'adresse suivante arbitres@loire.fff.fr au plus tard le **15/07/2025** pour toutes les catégories d'arbitres.

Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés par la Commission Médicale.

DOSSIER ADMINISTRATIF ARBITRE

Il est à remplir au plus tard le **15 juillet 2024** pour toutes les catégories d'arbitres.

[Je clique sur le lien du formulaire administratif.](#)

Le lien est disponible dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

FRAIS DE DOSSIER DLF

Il s'agit d'une cotisation annuelle incluant les dépenses liées aux frais de formation dont frais de repas des stages et assemblées, aux frais de gestion du PV électronique et aux autres frais de dossiers.

Ils sont fixés à **55 euros** pour la saison 2025/2026. **Cette somme doit être renvoyée par chèque libellé à l'ordre du District de la Loire.**

DEMANDE DE LICENCE

La demande de **licence « arbitre » est dématérialisée**. Prenez contact directement avec votre club (à partir 4 juin 2025 fin de journée). Pour les indépendants, le bordereau sera prochainement disponible sur le site de la LAuRA Foot (lien à venir).

ARBITRES SOLIDARITÉ

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via lien à venir prochainement (nouveau).**

Par ailleurs, pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au : 07 60 08 56 40.

COTISATION UNAF

En cliquant sur le lien ci- après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2025/2026 :

[Bulletin adhésion UNAF - Saison 2025/2026](#)

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) - ordre UNAF Loire.

Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNAF avec votre fiche d'adhésion puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES

L'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison à laquelle sont convoqués tous les arbitres y compris les jeunes aura lieu :

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025 (8h30 à 18h00) – ANDRÉZIEUX BOUTHÉON

STADE ET SALLE DES FÊTES DES BULLIEUX

QUESTIONNAIRE ANNUEL

Cette saison, le questionnaire en ligne 2025/26 sera à effectuer via un formulaire en ligne en décembre 2025 et/ou janvier 2026.

FORMATION INITIALE D'ARBITRE

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

HORAIRES DES RENCONTRES

Le coup d'envoi de la rencontre est affiché sur votre désignation du PDO. En aucun cas, l'heure de la rencontre est un accord oral entre les clubs et les arbitres. La modification doit être sur votre désignation.

INFORMATION AUX ARBITRES OFFICIANTS EN FOOT DIVERSIFIE

Si lors de l'arrivée des équipes critérium sur le terrain une (des) rencontre(s) officielle(s) de jeunes et/ou féminines (plateau, match, etc...) se déroule(nt), les équipes critérium doivent OBLIGATOIREMENT attendre la fin de la (des) rencontre(s) avant de pénétrer sur le terrain (même si un demi-terrain est libre) et ceci avant sanctions.

RAPPELS ADMINISTRATIFS

Messieurs les arbitres, lorsque vous officiez, vous êtes priés de ne pas porter un maillot ou un survêtement du club ligérien que vous représentez et/ou dans lequel vous jouez.

Après chaque rencontre, il est obligatoire de valider votre rapport de discipline, via votre Portail des Officiels. Pensez à bien vérifier les informations avant de le valider (sous 48h à partir de la fin du match).

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres l'importance d'utiliser le carton blanc lorsqu'un joueur a une attitude inconvenante ou manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes.

Il est rappelé à tous les arbitres officiels que lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match (officiel ou amical) en tant qu'arbitre bénévole, vous devez obligatoirement demander l'aval de votre désignateur et informer la CDA par courriel. En cas de non-respect de cette règle, vous vous exposez à des sanctions.

Rappel des consignes de cette saison :

https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese_Modifications_Consignes_CDA_2024_2025.pdf

En guise de rappel, le règlement de l'exclusion temporaire

(carton blanc : <https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2018/09/Le-Carton-Blanc-Exclusion-Temporaire-au-14-09-2018.pdf>)

IMPAYES

Dans le cas où vous n'auriez pas reçu votre impayé, merci de prendre contact avec Issa (06 52 68 08 97), au plus tard le 30 juin (avant la clôture de la saison).

MM. VIRAVAGONVIN Sacha, LASSABLIERE Maxence, LEVASSEUR Nathan, NDOP BIKOYA Dany, LAREJ Azzedine, CAPA Ilhan, RAZA BENOIT Noé ; Mme. CELLE FOUILLET Morgane : vos dossiers d'impayés ont été traités.



COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°40 DU SAMEDI 07/06/2025

Réunion du lundi 2 juin 2025

- Responsable C.A. – Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
- Responsable Administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA, secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
- Désignateurs arbitres : Jean Claude LIGOUT - 06-71-47-93-39
- CTDA : Benoit CHANDELIER - 07 63 17 10 40 – mail : bchandelier@loire.fff.fr
- Désignateur des observateurs arbitres jeunes : Meyer JRAD - 06 17 32 72 73
- Valideur des observations des arbitres jeunes : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48
- Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUSNI - 06 27 61 81 72

COURRIER DEMANDE

M. NIGROU Jawed : sur son absence au match U15 D3 : LE COTEAU 2 - ROANNE PARC 1 : clubs non prévenus RAPPEL

DERNIER RAPPEL :

M. BITAR Hamed : suite à blessure l'empêchant d'honorer sa désignation du 4 mai : certificat médical attendu
M. BEN MOSBAH Adem : suite à blessure l'empêchant d'honorer sa désignation du 17 mai : certificat médical attendu

INDISPONIBILITES

La CDA rappelle que toutes les indisponibilités doivent être saisies sur le compte « Le Portail Des Officiels » depuis un ordinateur, au moins 4 semaines avant la date d'indisponibilité. Les arbitres, ne respectant pas ce délai ou étant indisponible après désignation, sont passibles de sanctions énoncées dans l'annexe du RI.

COMPOSITION DU DOSSIER DE RENOUELEMENT ARBITRE – SAISON 2025/2026

Votre Dossier Médical d'Arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne) sont à transmettre au plus tard le 15 juillet 2025, au siège du District de la Loire ou au siège de la Délégation du Roannais, suivant votre rattachement géographique. **Merci de bien suivre les instructions.**

DOSSIER MÉDICAL ARBITRE (DMA)

Le Dossier Médical Arbitre est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

Il doit être envoyé par courriel en précisant la mention « **SECRET MÉDICAL** » à l'adresse suivante, arbitres@loire.fff.fr, au plus tard le **15 juillet 2025** pour toutes les catégories d'arbitres.

Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés par la Commission Médicale.

DOSSIER ADMINISTRATIF ARBITRE

Il est à remplir au plus tard le **15 juillet 2024** pour toutes les catégories d'arbitres.

[Je clique sur le lien du formulaire administratif.](#)

Le lien est disponible dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

FRAIS DE DOSSIER DLF

Il s'agit d'une cotisation annuelle incluant les dépenses liées aux frais de formation, dont frais de repas des stages et assemblées, aux frais de gestion du PV électronique et aux autres frais de dossiers.

Ils sont fixés à **55 euros** pour la saison 2025/2026. **Cette somme doit être renvoyée par chèque libellé à l'ordre du District de la Loire.**

DEMANDE DE LICENCE

La demande de **licence « arbitre » est dématérialisée**. Prenez contact directement avec votre club (à partir 4 juin, en fin de journée). Pour les indépendants, le bordereau sera prochainement disponible sur le site de la LAuRA Foot (lien à venir).

ARBITRES SOLIDARITÉ

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via lien à venir prochainement (nouveau)**.

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A RENVoyer A LA DELEGATION DU ROANNAIS

- COTISATION UNAF

En cliquant sur le lien ci- après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2025/2026 :

[Bulletin adhésion UNAF - Saison 2025/2026](#)

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) - ordre UNAF Loire.

Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNAF avec votre fiche d'adhésion puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.

DELEGATION ROANNAIS FOOTBAL - UNAF : 58 BOULEVARD BARON DU MARAIS 42300 ROANNE

- Merci de faire passer également **vos DMA papier** à la Délégarion du Roannais (comme d'habitude) pour validation auprès du médecin fédéral.

Chèque de 55 € à l'ordre du District de la Loire

+ Fiche de renseignements

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES

L'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison à laquelle sont convoqués tous les arbitres y compris les jeunes aura lieu :

**SAMEDI 6 SEPTEMBRE (8h30 à 18h) – ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON
STADE ET SALLE DES FÊTES DES BULLIEUX**

QUESTIONNAIRE ANNUEL

Cette saison, le **questionnaire en ligne 2025/26** sera à effectuer via un formulaire en ligne, en décembre 2025 et/ou janvier 2026.

=====

FORMATION INITIALE D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

LE FOOT FÉMININ A 11 EN DANGER

Lors de la réunion de secteur à Montrond-les-Bains, une des féminines de l'Es. Montrond-Cuzieu a pris la parole pour lancer un cri d'alarme sur la situation de foot féminin à 11 dans le département. Devant le faible nombre d'équipes engagées, elle invitait le District à prendre les mesures nécessaires pour le relancer, avant qu'il ne soit trop tard.

Elle mettait le doigt sur le gros problème du foot féminin ligérien qui voit la grande majorité des clubs, et donc des filles, préférer jouer à 8. Proposant, de façon péremptoire, d'imposer des ententes entre les clubs, son intervention aura eu le mérite de provoquer un débat très intéressant au cours duquel le président DELOLME a, bien entendu, déclaré qu'il était inconcevable d'obliger les clubs à se rapprocher, s'ils n'en avaient pas envie.

Ceci dit, le problème est bien réel et mérite une analyse précise de la situation et des différentes possibilités de « sauvetage » qui pourraient permettre aux filles désirant jouer à 11 de participer à une véritable compétition.

Ainsi, nous avons demandé à quelques acteurs du foot féminin de s'exprimer sur le sujet, en commençant pas notre « lanceuse d'alerte », Vanessa BERGER, joueuse et coach de l'équipe de l'Es. Montrond-Cuzieu, qui est revenu sur son intervention lors de la réunion de secteur.



« Pour revenir sur mon intervention lors de la réunion de secteur, il est vrai que j'ai pu apparaître un peu véhémement, mais je suis une passionnée et ce championnat féminin à 11 me tient vraiment à cœur. On a disputé un championnat à huit équipes et on sait qu'Andrézieux Bouthéon qui était au-dessus du lot, va monter en Région. De nombreux bruits font état de trois ou quatre clubs qui ne repartiraient pas la saison prochaine : il y a donc vraiment de quoi être inquiète.

Je sais très bien qu'il n'y a pas de solution miracle, mais quand on compte plus de quarante équipes à 8, je me dis que c'est dommage que certains clubs ne s'entendent pas pour engager une équipe à 11. C'est ce que nous avons pu faire lorsque l'Es. Montrond et l'As. Cuzieu ont fusionné. Nous avons désormais, une équipe à 11 et une équipe à 8. Toutes les filles peuvent donc trouver le type de compétition qu'elles souhaitent.

A part les grands clubs, il est difficile d'avoir un effectif suffisant... C'est pourquoi je préconisais un rapprochement entre les clubs voisins, mais je comprends bien que ça ne peut pas se faire sous la contrainte.

Le foot féminin n'est pas simple à organiser car chaque fille vient y chercher quelque chose de différent. Il y a celles qui sont à la recherche d'un vrai challenge sportif et pour qui le vrai football est un foot à 11, et celles qui sont plus dans le foot « loisir » et qui sont attirées par le foot à 8. Le tout avec une contrainte spécifique au sport féminin qui fait que beaucoup de filles travaillent les week-ends (commerces, domaine médical, etc.), sans oublier la vie privée avec les obligations liées au statut de mère de famille.

J'espère que le District saura prendre les bonnes décisions pour organiser au mieux le foot féminin dans l'état actuel des choses, tout en lançant une vraie politique de promotion du foot à 11. J'encourage vraiment les clubs qui arrivent à avoir une vingtaine de joueuses à se lancer dans l'aventure, plutôt que de choisir la facilité en restant à 8, avec des filles au repos chaque week-end.

Pour la saison prochaine, je croise les doigts pour qu'on puisse continuer. On est toutes des passionnées et on souhaite vraiment que la Loire soit une place forte du foot féminin. »

Pour le District, nous avons demandé des précisions à Yvonne ARGAUD, présidente de la Commission Féminine, et à Justine MERLE, référente technique.



« La situation du foot à 11 féminin est assez paradoxale. Cette saison, en Région, nous avons quatre équipes Seniors (Haut Forez a déclaré forfait en cours d'année) et trois équipes U18. Par contre en District, nous n'avons qu'une seule poule (Division 1) constituée de huit équipes. Ce qui, bien évidemment, n'est pas suffisant pour avoir une vraie politique sportive du foot féminin.

Parallèlement, le foot à 8 connaît un joli succès d'estime puisque le District compte 44 formations engagées, avec trois niveaux de compétition. Le déséquilibre est flagrant, mais comment faire pour inverser la tendance ?

C'est surtout, un choix délibéré d'un maximum de joueuses qui se sentent plus proches du foot « loisir » que de la compétition sportive. Les formations sont très souvent constituées de groupes soudés qui s'entendent bien et qui tiennent à rester ensemble. C'est dommage pour quelques jeunes filles qui ont des qualités et qui pourraient être un peu plus ambitieuses. Pour cela, il faudrait qu'elles quittent leur club pour rejoindre les formations qui évoluent à 11, mais elles ont beaucoup de mal à franchir le pas.

On tient aussi à couper court à la rumeur qui colporte l'idée que certains clubs engagent deux équipes à 8. Sur les 44 clubs de la Loire, il n'y en a aucun qui a deux équipes à 8. Si c'était le cas, il va sans dire que le District ferait tout pour les inciter à engager, de préférence, une équipe à 11.

La Commission Féminine est assez démunie face à ce constat. On ne peut pas obliger les clubs à fusionner et quand on discute avec eux, on voit bien qu'ils sont réticents pour former des ententes. Le fait d'intégrer le foot à 11 fait parfois peur, car la dimension « foot de compétition » y apparaît plus importante, et les clubs pensent qu'il faut absolument un gros effectif. Mais la clé de la réussite est avant tout un état d'esprit et la motivation des joueuses.

Au sujet des horaires des matchs, si l'heure officielle est le dimanche après-midi, je rappelle que lors de leur engagement, les équipes ont la possibilité de choisir le jour et l'heure de leurs rencontres à domicile. Ce qui peut être important, suivant l'effectif en présence.

Pour la saison prochaine, il est difficile de se montrer très optimiste. On attend la fin des clôtures des engagements, sachant qu'Andrézieux Bouthéon va intégrer le niveau R3 et qu'aucune équipe régionale ne descend en District. Des rumeurs font état de difficultés chez certains clubs qui ne repartiraient peut-être pas. On peut toujours espérer des nouvelles formations, mais il semble difficile d'arriver à un total idéal de 8 ou 10 équipes.

La solution sera peut-être d'intégrer les équipes ligériennes dans un championnat inter-districts, mais rien n'est encore décidé. Quelle serait la réaction des clubs face à l'obligation d'augmenter le nombre de kilomètres des déplacements ?

En tout cas, le désir de la commission est de tout faire pour satisfaire tout le monde. Nous travaillons toute l'année à l'organisation de la saison et nous restons disponibles, à l'écoute des clubs. Mais pour le foot à 11, ce sont les joueuses qui détiennent la solution. »

Parmi les initiatives, on note la création de groupement, à l'image de Monts et Plaine ou de Forez Roannais, mais la difficulté est d'arriver à pérenniser ces ententes pour qu'elles deviennent, à plus ou moins long terme, de véritables clubs féminins, à la fois formateurs et compétitifs.

En cette fin de saison, un projet prend corps du côté d'Ecotay Moingt et de Sury le Comtal. Les deux clubs viennent de signer une convention, dans le but de s'associer chez les jeunes féminines. Écoutons les deux présidents, Nicolas LAVELLE (USEM) et Jean Paul VIRICELLE (SSC).



« Nos deux clubs ont mis en place, depuis quelques saisons, une véritable politique de promotion du foot féminin. Mais on se heurte au même souci de manque d'effectif pour engager une équipe féminine à 11. Pour convaincre nos filles à s'engager à 11, nous pensons qu'il faut le leur proposer dès le plus jeune âge.

Nous avons la chance d'avoir de gros effectifs féminins en école de foot (jusqu'aux U13), et nos staffs respectifs ont appris à se connaître et s'apprécier lors des rencontres ou plateaux auxquels nous avons participé. L'idée de s'associer est venue d'eux et le fait de n'être distant que d'une dizaine de kilomètres a fini de les convaincre.

Le projet est d'avoir des effectifs suffisants pour engager les U15 et les U18 dans le foot à 11. En filigrane, on peut espérer que les joueuses concernées souhaiteront continuer dans cette catégorie, une fois atteint le niveau Seniors.

C'est en tout cas l'axe de réflexion qui nous a guidés car, pour nous, le vrai foot reste le foot à 11, et l'une des missions des clubs est tout de même de former des sportives. Le projet est pratiquement ficelé ; les staffs ont été présentés aux joueuses et parents ; les maillots avec un nouveau logo sont en commande : c'est parti pour une nouvelle aventure ! »

POUR DES JOUEUSES QUI SOUHAITENT ÉVOLUER EN FOOT A 11

Contacts des clubs de Féminines à 11, niveau District

Montrond Cuzieu : Hélène AUBERIC 06.74.52.87.62

St Christo Marcenod : Philippe GIRAUDON 06.24.28.62.95

Sorbiers La Talaudière : Eva DEVOUASSOUX 09.75.89.96.56

Monts et Plaines : Audrey CHARVOLIN 06.47.04.14.75

Firminy : Claire BROUSSET 06.30.91.92.08



Pour terminer ce tour d'horizon, voici un rapide bilan sportif de la saison féminine qui s'achève.

NIVEAU RÉGIONAL

FEMININ REGIONAL 1

Phase: Poule:

RÉSULTATS	AGENDA	CLASSEMENT	CALENDRIER
PI	Equipe	Pts Jo G N P F BP BC Pé Dif	
1	ST ETIENNE 2	48 22 14 6 2 0 66 32 0 34	
2	FC D'ANNECY	47 22 15 2 5 0 57 27 0 30	
3	FBBP	47 22 15 2 5 0 44 30 0 14	
4	CLERMONT FOOT 63 2	46 22 14 4 4 0 50 28 0 22	
5	AS ST MARTIN EN HAUT	35 22 10 5 7 0 52 41 0 11	
6	EV.S. GENAS AZIEU	30 22 9 3 10 0 44 45 0 -1	
7	O. VALENCE	28 22 9 1 12 0 30 45 0 -15	
8	GRENOBLE FOOT 38 2	27 22 8 3 11 0 47 46 0 1	
9	CEBAZAT SP.	21 22 6 3 13 0 37 55 0 -18	
10	SUD LYONNAIS F 2013	20 22 6 2 14 0 38 58 0 -20	
11	S.T.F	14 22 3 5 14 0 25 52 0 -27	
12	GF MYF BESSAY F	13 22 3 4 15 0 26 57 0 -31	

FEMININ REGIONAL 2

Phase: Poule:

RÉSULTATS	AGENDA	CLASSEMENT	CALENDRIER
PI	Equipe	Pts Jo G N P F BP BC Pé Dif	
1	GF BM	43 16 14 1 1 0 74 17 0 57	
2	O. ST JULIEN CHAPTEU	33 16 10 3 3 0 48 17 0 31	
3	RIORGES F.C.	32 16 10 2 4 0 57 27 0 30	
4	AURILLAC FC	27 16 7 6 3 0 55 22 0 33	
5	FCO FIRMINY INSER	25 16 7 4 5 0 43 21 0 22	
6	LE PUY F. 43 AUVERGN 2	25 16 8 1 7 0 39 24 0 15	
7	ST FLOUR U.S.	15 16 5 0 11 0 36 55 0 -19	
8	ISSOIRE US	5 16 2 1 11 2 21 68 1 -47	
9	COMMENTRY F.C.	-2 16 0 0 14 2 5 127 0 -122	
10	ENT.S. HAUT FOREZ	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	

Classement provisoire au mardi 27 mai 2025 (sous réserve des procédures en cours).

A noter que le District était représenté par trois clubs en U18 Région : Andrézieux Bouthéon (R1); Riorges et Monts et Plaines (R2)

Félicitations à l'équipe2 de l'ASSE qui a remporté la coupe LAURA contre Annecy (3-1)

NIVEAU DÉPARTEMENTAL

FEMININES À 11

Phase: Poule:

RÉSULTATS	AGENDA	CLASSEMENT	CALENDRIER
PI	Equipe	Pts Jo G N P F BP BC Pé Dif	
1	ANDREZIEUX-BOUTHEON	40 14 13 1 0 0 97 2 0 95	
2	GF MONTS ET PLAINE	31 14 9 4 1 0 58 9 0 49	
3	ST CHRISTO MARCENOD	31 14 10 1 3 0 55 14 0 41	
4	MONTROND CUZIEU	24 14 8 0 6 0 45 22 0 23	
5	ROCHE ST GENEST	19 14 6 2 5 1 27 22 0 5	
6	GJ. FOREZ ROANNAIS	9 14 3 0 11 0 24 83 0 -59	
7	SORBIERS TALAUDIERE 2	5 14 2 0 11 1 17 86 0 -69	
8	FCO. FIRMINY 2	1 14 1 0 11 2 7 92 0 -85	

Classement provisoire au mardi 27 mai 2025 (sous réserve des procédures en cours).

Concernant le foot à 8, les champions 2025 sont :
(sous réserve d'homologation de tous les résultats)

Division 1 : Entente Pouilly-Moulins devant Ecotay Moingt

Division 2 : Lignon Couzan devant St Martin la Sauveté

Division 3 Nord : Belette St Léger devant Roanne Portugais

Division 3 Sud : L'Etrat La Tour devant Veauche



La finale de la Coupe de la Loire Féminines à 11 se jouera à Veauche, le samedi 7 juin à 16h :
As. St Etienne – Sorbiers La Talaudière

Les autres finales de coupe auront lieu à St Romain les Atheux, le dimanche 8 juin :

U15 à 10h : Andrézieux Bouthéon – Firminy

U18 à 12h : Andrézieux Bouthéon – Monts et Plaine

Seniors à 8 Complémentaire à 14h : Veauche – Perreux

Seniors à 8 Principale à 16h : St Anthème – Monts et Plaine



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2024 / 2025

RENCONTRES



14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com



U14 D1 / 2			Poule B			202
Mercredi	04/06/2025	16H				
53302253	62584.2		Sorbiers Talaudiere 21- Se. La Riviere 21		Stade De La Vaure à LA	
	Arbitre centre		RIVES Tom	2547396075 22 km	TALAUDIERE	
40 Ans À 7 / Phase Unique			Poule B			23
Jeudi	05/06/2025	20H				
29297765	56941.2		Ecotay Moingt 1- Veauche 2			
Vendredi	06/06/2025	20H30				
29284462	56698.2		Haut Forez 1- Verrieres 1		Stade Benoit Faure à MAROLS	
29284463	56699.2		Sud Forez Luriecq 1- St Romain Le Puy 1		Stade De La Dévalla 1 à SURY LE COMTAL	
29284465	56701.2		Sury Le Comtal 1- Precieux 1			
29297764	56940.2		Villars 2- Cote Durieux 1			
40 Ans À 7 / Phase Unique			Poule C			21
Vendredi	06/06/2025	20H30				
29288445	56743.2		Feurs 1- Montagnes Du Matin 2		Complexe Sportif Bourdonneau à ROZIER EN DONZY	
29288446	56744.2		Forez Roannais 1- Lignon Couzan 1			
29288447	56745.2		Toranche 1- Chambeon Magneux 1			
29288448	56746.2		Montagnes Du Matin 1- Finerbal 1		Stade Condamine à NOIRETABLE	
29288449	56747.2		Bois Noirs 1- Val D Aix 1			
40 Ans À 7 / Phase Unique			Poule D			22
Vendredi	06/06/2025	20H30				
29288594	56788.2		O.C. Ondaine 2- Se.Asptt 1		Stade Paul Buffard à UNIEUX	
29288595	56789.2		Se. Portugais 1- Se St Victor 1			
29288596	56790.2		St Jean Bonnefonds 1- F.C. St Etienne 1			
29288597	56791.2		Se. Traminots 1- Olympique Du Montcel 1			
29288598	56792.2		Bords De Loire 1- Villars 1			
40 Ans À 7 / Phase Unique			Poule E			25
Vendredi	06/06/2025	20H30				
29288692	56833.2		Haut Pilat Interfoot 1- S.Hi.Cuss.Val 10		Stade Jeannot Brunon à ST JUST MALMONT	
29288693	56834.2		Marlhes 1- O.C. Ondaine 1		Stade Municipal à ST PAL DE MONS	
29288694	56835.2		St Genest Malifaux 1- Firminy Faure 1			
29288695	56836.2		Planfoy 1- Jonzieux 1			
29288696	56837.2		Dervaux Chambon 1- St Genest Malifaux 2			
40 Ans À 7 / Phase Unique			Poule F			20
Vendredi	06/06/2025	20H30				
29288786	56879.2		Se. Montreynaud 1- Sorbiers Talaudiere 10		Stade La Limailière à CHATEAUNEUF	
29288789	56882.2		Cellieu 1- St Paul En Jarez 1			
29298814	56958.2		St Chamond Feu Vert 1- St Joseph St Martin 2			
29299143	56974.2		Chateauneuf 1- Entente St Chamond 1			
29299144	56975.2		Haut Pilat Interfoot 2- St Joseph St Martin 1		Stade Henri Chazal 2 à ST GENEST MALIFAUX	
Coupe Loire Seniors / Coupe			Unique			12
Samedi	07/06/2025	18H				

Coupe Loire Seniors / Coupe			Unique	12
Samedi	07/06/2025	18H		
53369706	62665.1	(SE D1) St Romain Le Puy - Fco. Firminy 1 (S REG1) 1	Stade Irénée Laurent 1 à VEAUCHE	
Arbitre centre Arbitre assistant 1 Arbitre assistant 2				
Coupe Valeyre-Leger / Coupe			Poule A	11
Samedi	07/06/2025	14H		
53369663	62664.1	(SE D3) Ecotay Moingt 2- Villars 2 (SE D2)	Stade Irénée Laurent 1 à VEAUCHE	
Arbitre centre Arbitre assistant 1 Arbitre assistant 2				
Coupe De La Loire Féminines / Phase Unique			Unique	135
Samedi	07/06/2025	16H		
53350863	62658.1	(FE R1) As. St Etienne 2- Sorbiers Talaudiere 1 (FE R1)	Stade Irénée Laurent 1 à VEAUCHE	
Arbitre centre Arbitre assistant 1 Arbitre assistant 2				
Coupe Féminines Complémentaire A 8 / Phase 1			Poule A	159
Dimanche	08/06/2025	14H		
53350886	62661.1	(FES8) Veauche 1- Perreux 1 (FES8)	Stade Le Farget à ST ROMAIN LES ATHEUX	
Coupe Loire U18 Féminines / Phase Unique			Unique	148
Dimanche	08/06/2025	12H		
53350882	62660.1	(U18F R1) Andrezieux- - Gf Monts Et Plaine 1 (U18F Boutheon 1 R2)	Stade Le Farget à ST ROMAIN LES ATHEUX	
Arbitre centre Arbitre assistant 1 Arbitre assistant 2				
Coupe Loire U15 Féminines / Phase Unique			Unique	144
Dimanche	08/06/2025	10H		
53350867	62659.1	(U15FA11) Andrezieux- - Fco. Firminy 1 (U15FA11) Boutheon 1	Stade Le Farget à ST ROMAIN LES ATHEUX	
Arbitre centre Arbitre assistant 2				



BULLETIN D'INFORMATION

DÉLÉGATION DU ROANNAIS SAISON 2024 / 2025

RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**
Lots pour Tournoi : www.france-kermesse.com
Vente en ligne
**FOREZ
DISTRIBUTION**
R.D. 1089
42130 STE AGATHE
LA BOUTERESSE
www.france-medailles.com

INTERSPORT
Le sport, la plus belle des rencontres

BAYLE
Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier

SOUCHON
Boissons
Services
1923

CA
LOIRE HAUTE-LOIRE

HG
Hôtel du Golf
Saint-Étienne

**france
bleu**
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques
technigazon
Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhoneralpes@technigazon.fr

PicArdi
Broderie Textile
Philippe PLAINARD
Gérant
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com
1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 000 31 - TVA Intra - FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

La Paix
RESTAURANT



koesio
CONNEXION MAXIMALE

E.LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ
OUVERT LE DIMANCHE MATIN
Route de l'Etrat
SAINT PRIEST EN JAREZ



MAJUSCULE
AU BUREAU *comme à la maison*
alpha bureau
www.pgdis.com
14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Loire
LE DÉPARTEMENT

Coupe Intersport D3 - D4 / Unique				Poule Unique	24
53362461	84729.1	08/06/25 18H	(SE D3) Riorges 1	- Rhins Trambouze 1 (SE D3)	Parc Des Sports De Galliéni 2 à RIORGES
	Arbitre centre	CHAVANY Emmanuel		2519431002	
	Arbitre assistant 1	TAGAND Fabrice		2558630038	
	Arbitre assistant 2	DOUSS Hossem		2508665965	
Indispo	Délégué principal	ODIN JONNARD Sylvie		2545927803	
Coupe Intersport D5 / Unique				Poule Unique	25
53362462	84730.1	08/06/25 14H	(SE D5) Le Coteau 3	- Loire Sornin 3 (SE D5)	Parc Des Sports De Galliéni 2 à RIORGES
	Arbitre centre	SAFAK Isa		2545471826	
	Arbitre assistant 1	SERINO Alexandre		2538656700	
	Arbitre assistant 2	DURAND Frederic		2558613586	
Indispo	Délégué principal	ODIN JONNARD Sylvie		2545927803	
Coupe Intersport U18 / Unique				Poule Unique	27
53362463	84731.1	08/06/25 16H	(U18 D1) Commelle Vernay 21	- Goal Foot 21 (U18 D2)	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES
	Délégué principal	BRIDEAU Paul		2545635272	
Coupe Intersport U15 / Unique				Poule Unique	28
53362464	84732.1	08/06/25 10H	(U15 D1) Riorges 1	- Le Coteau 1 (U15 D2)	Parc Des Sports De Galliéni 2 à RIORGES
	Délégué principal	BRIDEAU Paul		2545635272	